

2014-15

Université 
de Montréal

BUDGET DE
FONCTIONNEMENT

Table des matières

Mot du recteur	2
L'UdeM en 2014.....	4
Le budget en 10 chiffres.....	7
Sommaire	8
Retour sur le budget 2013-2014.....	10
La structure budgétaire de l'Université	12
Les orientations budgétaires	14
Le cadre financier : défis et enjeux.....	17
Les principes d'allocation budgétaire	20
Le budget de fonctionnement 2014-2015	24
Vue d'ensemble.....	24
Les revenus.....	29
Les dépenses	33
Le processus budgétaire	40
Annexe 1 : Données budgétaires	41

Liste des encadrés

Les principes comptables généralement reconnus.....	20
La grille de financement du MESRST et l'UdeM : un exemple.....	23
Historique des compressions.....	26
Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire	37
Principales hypothèses budgétaires.....	38
Calendrier d'élaboration du budget : étape par étape	42

Liste des graphiques et des tableaux

Mise à jour budgétaire du 31 décembre 2013	11
Revenus de recherche par université, Canada, 2011-2012.....	13
Évolution des revenus de recherche.....	13
Évolution des dépenses et des revenus	17
Solde du fonds de fonctionnement	18
Revenu moyen par étudiant, par province, pour l'ensemble des universités canadiennes, 2011-2012	18
Croissance des revenus par étudiant, par province, 2005-2006/2010-2011	18
Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires.....	21
Évolution des revenus et des dépenses, 2013-14/2014-15.....	24
Budget de fonctionnement 2014-2015.....	24
Compressions gouvernementales 2012-2013 et 2013-2014 : étalement réel.....	25
Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005	26
Compressions et effort budgétaire 2014-2015	27
Mesures de réinvestissement – Quote-part de l'UdeM	28
Évolution des revenus en 2014-2015 par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2013	29
Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises.....	30
Indexation de la subvention gouvernementale – Dépenses non salariales.....	31
Répartition des sources de revenus	31
Évolution de la hausse des inscriptions (EETC).....	32
Répartition des droits de scolarité.....	32
Évolution des dépenses en 2014-2015 par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2013	33
Répartition de la masse salariale.....	34
Répartition des dépenses par fonction.....	35
Répartition des dépenses selon les facultés.....	36
Répartition des dépenses – Facultés et services.....	36

Mot du recteur

J'ai le plaisir de vous présenter le budget de fonctionnement 2014-2015 de l'Université de Montréal.

Un exercice marqué par les compressions

Les temps sont durs pour les universités québécoises, et nous ne prévoyons pas d'embellie pour 2014-2015. L'UdeM affichera l'an prochain un déficit au fonds de fonctionnement, de l'ordre de 9 M\$. Et à pareille date l'an prochain, notre dette aura augmenté de 3,6 %, à 151,7 M\$.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation, mais le plus déterminant est sans nul doute la reconduction des compressions de 125 M\$ annoncées par le gouvernement du Québec en 2012 pour l'ensemble du réseau universitaire. En principe, ces compressions devaient se limiter aux années 2012-2013 et 2013-2014. Québec nous demandait de réduire temporairement nos dépenses, pour mieux réinvestir par la suite. 2014-2015 devait marquer l'an 1 du réinvestissement.

Il y aura bel et bien réinvestissement, mais en ce qui nous concerne, la somme des nouveaux crédits n'excédera pas le total des compressions exigées. En fait, pour la première fois depuis plus de 15 ans, la subvention gouvernementale qui nous sera versée l'an prochain sera inférieure à celle de l'année en cours.

La baisse du financement public sera partiellement compensée par l'indexation des droits de scolarité. Mais au final, nos revenus, toutes sources confondues, seront en baisse par rapport à la dernière mise à jour budgétaire de décembre 2013. Pourtant, nous prévoyons une hausse de près de 400 étudiants l'an prochain et nos coûts de système augmentent globalement de 12 M\$ par année en raison des indexations salariales et du coût de la vie.

Dans ce contexte, nous avons demandé aux facultés et aux services un effort supplémentaire de contrôle des dépenses. Les

compressions de l'an dernier seront reconduites et s'y ajouteront une nouvelle série de mesures de réduction et d'atténuation budgétaire, pour un effort global de 15 M\$.

Un avenir budgétaire incertain

À plus long terme, la situation demeure incertaine. Nous savons que le réinvestissement gouvernemental ira en augmentant, mais il est loin d'être acquis que cette injection d'argent frais pourra permettre aux universités de se développer. Au train où vont les choses, le réinvestissement nous aidera surtout à payer nos dettes.

L'instabilité budgétaire est le lot de la plupart des organismes publics et parapublics. Mais je pense que nos universités sont particulièrement soumises aux aléas du financement public. En outre, le financement universitaire au Québec est de plus en plus normé, assorti de mécanismes de reddition de comptes qui gagnent en lourdeur. Cette bureaucratisation, que nous avons déplorée dans le cadre des chantiers gouvernementaux, trahit surtout une volonté de contrôle étatique qui est loin d'être optimale.

Il est tout à fait normal que les universités rendent des comptes : ce sont des établissements publics et les contribuables doivent savoir quel usage est fait de leurs impôts pour former les générations futures. Mais toutes les études démontrent que plus les universités sont autonomes, plus elles se développent selon les lignes de force qui sont les leurs. L'Université de Montréal n'a pas les mêmes défis que l'Université du Québec à Chicoutimi, qui est elle-même confrontée à des enjeux fort différents de ceux de Concordia.

Ce que nous attendons de l'État, c'est qu'il finance adéquatement le réseau universitaire et qu'il fasse confiance aux gestionnaires des établissements pour allouer les fonds aux unités en fonction de leurs priorités respectives de développement académique.

Le présent budget montre à quel point la question du sous-financement universitaire est devenue critique. Nos gouvernements ne disposent tout simplement plus de marge de manœuvre pour investir dans le réseau. Les universités du Québec affichent l'un des plus faibles taux de croissance des revenus de source gouvernementale par étudiant entre 2005 et 2010. Et la situation s'est certainement dégradée depuis, à la suite des compressions annoncées par Québec en 2012.

L'enseignement universitaire est un enjeu crucial pour l'avenir du Québec. Un enjeu dont, bien étrangement, aucun parti ne parle dans la campagne électorale en cours. C'est pourquoi mes collègues recteurs des autres universités et moi-même avons, par médias interposés, saisi les chefs des différents partis politiques de la question du financement de nos établissements. Nous estimions qu'il était d'intérêt public de rappeler qu'un écart moyen de 5 000 \$ par étudiant sépare les universités québécoises de leurs homologues des autres provinces. Nous avons demandé aux chefs des partis de s'engager à accorder d'ici 2020 aux universités québécoises un financement équivalent à la moyenne canadienne, quelles que soient les sources de revenus.

Je souhaite vivement que nous soyons entendus des politiciens, mais aussi de la population québécoise dont ils défendent les intérêts. Car si l'éducation est un bien commun, il est dans notre intérêt à toutes et à tous que nos universités puissent grandir sur des bases solides. Sinon, nous en sortirons tous perdants : les étudiants, les professeurs, les universités, mais aussi les hôpitaux, les organismes publics, les entreprises et toute la société québécoise.



Le recteur,

Guy Breton

L'UdeM en 2014

92^e

L'UdeM se classe au 92^e rang des meilleures universités du monde selon le *QS World University Rankings*.

45 360

L'UdeM accueille 45 360 étudiants, 12 000 de plus qu'il y a 10 ans. Un étudiant sur quatre au Québec fréquente l'UdeM et ses écoles affiliées qui, ensemble, accueillent 64 463 étudiants.

Notre positionnement

Par l'éventail de ses programmes d'études, l'Université de Montréal constitue avec ses écoles affiliées, HEC Montréal et Polytechnique Montréal, le premier pôle de formation disciplinaire et professionnelle au Canada, et compte parmi les grandes universités de recherche dans le monde.

Nous sommes l'une des rares universités de la francophonie, et la seule en Amérique francophone, à figurer parmi les 150 meilleures universités du monde selon tous les classements internationaux reconnus.

L'UdeM se démarque par le volume de ses activités de recherche, qui la situe depuis 2005 au premier rang des universités québécoises et dans le groupe des quatre premières universités en importance au Canada. Montréalaise par ses racines, l'UdeM revendique également son ancrage dans la réalité multiculturelle du Québec.

Nos atouts

L'Université de Montréal marie de façon exceptionnelle la profondeur de la recherche et la diversité des programmes d'études. La complémentarité de l'enseignement et de la recherche est pour nous une composante essentielle de notre contribution à la formation des citoyens du monde d'aujourd'hui. L'éventail de nos programmes est l'un des plus larges au Canada et repose sur un équilibre entre les secteurs professionnels et disciplinaires.

Nos quelque 1 500 professeurs jouissent d'un grand crédit dans le monde universitaire international et la variété de leurs travaux crée un environnement de recherche unique, ouvert à l'interdisciplinarité. Un groupe de 2 000 chargés de cours, 1 900 professeurs de clinique et de nombreux professeurs invités complètent le plus important bassin d'enseignants universitaires du Québec. L'UdeM compte également 3 400 employés administratifs

et de soutien compétents et passionnés, ce qui fait d'elle l'un des dix premiers employeurs en importance dans la grande région de Montréal.

Nos défis

L'essor des études aux cycles supérieurs et l'amélioration du positionnement international de l'Université de Montréal constituent des enjeux importants pour notre communauté. De même, nous voulons encourager la persévérance aux études, réduire leur durée moyenne et hausser le taux de diplomation. L'Université doit également composer avec un manque d'espace qui entrave à l'heure actuelle son plein développement.

Le projet du Complexe des sciences sur le site Outremont, qui viendra combler en partie ce manque d'espace, avance rondement. La décontamination du site s'est faite en 2013-2014 dans le respect du budget et de l'échéancier. Le gouvernement nous accorde 173 M\$, ce qui représente la moitié du coût de construction de nos premiers pavillons. Nous leur en sommes très reconnaissants. L'autre moitié du financement viendra principalement de la grande campagne Campus Montréal que nous menons actuellement. Nous nous préparons donc pour la construction comme telle des premiers bâtiments, qui doit débiter en 2015. Ce sera le consortium des firmes d'architectes MSDL, Lemay et NFOE qui concevra les plans du futur Complexe des sciences, qui devrait accueillir ses premiers étudiants en 2018.

Pour atteindre nos objectifs, nous misons d'abord et avant tout sur nos ressources humaines, qui sont le cœur de l'Université. L'adhésion des membres de la communauté universitaire aux grands projets institutionnels représente un facteur de succès essentiel à l'accomplissement de notre mission.

Le soutien de nos donateurs est également indispensable à la réalisation de nos projets. La grande campagne de financement tripartite HEC Montréal-Polytechnique Montréal-Université de Montréal, lancée à l'automne 2012, nous a déjà permis de recueillir plus de 221 M\$ des 500 M\$ qui représentent notre objectif global. Un tiers des fonds amassés ira à la création de bourses pour soutenir la réussite étudiante. Ce volet de la campagne est le point de mire des efforts de sollicitation auprès de la communauté universitaire – employés et diplômés.

Notre mission

L'Université de Montréal agit comme une force de changement et de progrès par sa contribution intellectuelle, culturelle et scientifique à la société. Solidement enracinée dans son milieu, elle exerce ses activités dans tous les champs du savoir et rayonne en créant des connaissances qu'elle partage et diffuse de par le monde.

Notre vision

Nord-américaine par sa situation géographique, l'Université de Montréal entend se positionner comme une référence incontournable sur la scène universitaire francophone et internationale.

Comment?

1. En constituant un environnement d'études exceptionnel qui réaffirme son statut de grande université de recherche tout en assurant la formation – initiale et continue – de la relève de haut niveau dont notre monde a besoin;
2. En maximisant les retombées de ses activités au bénéfice de la collectivité;
3. En créant sur son campus une expérience étudiante unique.

Nos valeurs

Depuis sa fondation en 1878, l'Université de Montréal s'est bâtie sur un ensemble de valeurs qu'elle continue aujourd'hui d'actualiser à la lumière des enjeux du XXI^e siècle.

- **Autonomie universitaire** – Nous défendons la liberté de pensée et d'expression et l'indépendance de l'institution universitaire dans l'exercice de ses fonctions d'enseignement et de recherche. Nous reconnaissons également la valeur critique du travail intellectuel et sa fonction de vigie sociale.
- **Avancées de la connaissance** – Nous croyons que les avancées de la connaissance, au sein comme au carrefour des disciplines constituées, sont porteuses de progrès sociaux et garantes d'une société démocratique, au service des citoyens.
- **Excellence** – À l'UdeM, le dépassement de soi est constitutif de la mission universitaire et participe de l'idéal que nous partageons avec nos étudiants, nos professeurs et l'ensemble de notre communauté.
- **Transmission du savoir** – Nous croyons que le partage et la transmission du savoir sont essentiels à une plus juste compréhension du monde dans lequel nous vivons.
- **Ouverture, respect, diversité** – Par la diversité de sa communauté et la variété de ses programmes et des travaux de ses professeurs, l'UdeM reflète toute la complexité du monde et enseigne à ses étudiants le respect d'autrui et l'ouverture d'esprit.
- **Intérêt public** – Établissement public d'enseignement et de recherche, l'UdeM croit au pouvoir des actions menées au service du bien commun et considère l'amélioration générale de la société comme la finalité première de l'enseignement et de la recherche.

11 334

L'an passé, l'UdeM a diplômé 11 334 étudiants, dont 3 375 inscrits à HEC Montréal et Polytechnique Montréal.

442,6 M\$

L'UdeM a récolté 442,6 M\$ de fonds de recherche en 2011-2012 – 526,2 M\$ en incluant HEC Montréal et Polytechnique Montréal. Depuis 2005, elle occupe le premier rang au Québec pour le volume des activités de recherche.

Nos orientations stratégiques

À l'automne 2011, l'Université de Montréal a défini les grandes orientations qui baliseront son développement au cours des prochaines années.



Le budget en 10 chiffres

9 M\$

L'UdeM présentera, en 2014-2015, un déficit au budget de fonctionnement de l'ordre de 9 M\$, dont 5,3 M\$ seront reportés sur la dette et 3,7 M\$ seront couverts par une sous-enveloppe du réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec.

747,1 M\$

Le budget de fonctionnement 2014-2015 totalisera des revenus de 747,1 M\$ et des dépenses de 756,1 M\$, respectivement en baisse de 0,6 % et en hausse de 1,9 % par rapport à la dernière photographie budgétaire de décembre 2013.

22,3 M\$

En 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans. Cette compression, qui devait être ponctuelle, est maintenant récurrente. Pour l'Université de Montréal, il s'agit d'une compression annuelle récurrente de 22,3 M\$, qui est dorénavant inscrite comme telle à titre de baisse de la subvention de base.

521,5 M\$

C'est le montant de la subvention de fonctionnement qui sera versée à l'UdeM par Québec l'an prochain, en baisse de 0,4 % sur 2013-2014. Pour la première fois en plus de 15 ans, l'Université escompte des revenus de source gouvernementale inférieurs à ceux de l'année précédente.

110,8 M\$

C'est le total des droits de scolarité et des frais d'admission qui seront perçus par l'UdeM. Il s'agit d'une augmentation de 1,6 M\$ par rapport à l'an dernier.

15 M\$

C'est l'effort budgétaire global, sous forme de compressions ou de réaffectations de fonds, que l'UdeM devra faire en 2014-2015 pour limiter son déficit à 9 M\$.

17 059 \$

C'est le revenu moyen que touche l'UdeM pour former un étudiant, soit 6 250 \$ de moins que dans les 15 grandes universités de recherche canadiennes, où le revenu moyen par étudiant s'élève à 23 309 \$.

13,7 M\$

L'UdeM disposera l'an prochain de 13,7 M\$ au titre du réinvestissement annoncé par Québec pour ses dépenses courantes. À cette somme s'ajouteront 3,7 M\$ pour réduire notre déficit courant et 4,1 M\$ qui seront retenus par le Ministère tant que l'Université n'aura pas atteint les objectifs fixés en philanthropie institutionnelle.

9 M\$

L'UdeM est l'une des universités québécoises qui consacrent la plus large part du budget de fonctionnement au soutien financier de leurs étudiants des cycles supérieurs. L'an prochain, elle distribuera sous forme de bourses internes 9 M\$ auxquels s'ajouteront les bourses versées par les facultés.

151,7 M\$

Au terme de l'exercice budgétaire 2014-2015, la dette de l'UdeM aura augmenté de 3,6 %, à 151,7 M\$. L'UdeM avait commencé à rembourser sa dette en 2012, mais les compressions gouvernementales sont venues contrecarrer sa stratégie de remboursement à long terme.

Sommaire

Pour la première fois en quatre ans, l'Université de Montréal rédige cette année son budget à l'encre rouge. Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM présentera en effet, en 2014-2015, un déficit au budget de fonctionnement de l'ordre de 9 M\$, dont 5,3 M\$ seront reportés sur la dette et 3,7 M\$ seront couverts par une enveloppe conditionnelle, incluse dans le réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec. Au terme de l'exercice, la dette de l'UdeM aura augmenté de 3,6 %, à 151,7 M\$.

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2014-2015 totalisera des revenus de 747,1 M\$ et des dépenses de 756,1 M\$, respectivement en baisse de 0,6 % et en hausse de 1,9 % par rapport à la dernière photographie budgétaire de décembre 2013. Au total, nos revenus baisseront de 4,3 M\$ l'an prochain et nos dépenses augmenteront de 14,5 M\$. Ce qui explique en bonne partie le déficit prévu au budget de fonctionnement de 9 M\$.

En l'absence d'entrées d'argent suffisantes, nous n'avons d'autre choix que de réduire nos dépenses. Non seulement les compressions et certaines mesures d'atténuation de 2013-2014 seront reconduites, mais s'ajouteront l'an prochain de nouvelles mesures totalisant 11 M\$. Ces mesures cumulées, qui s'élèveront à 15 M\$, nous permettront de limiter notre déficit à 9 M\$: sans elles, la situation aurait été nettement plus grave pour l'état de nos finances.

Une compression récurrente de 22,3 M\$

Plusieurs facteurs expliquent la situation déficitaire de l'UdeM pour l'an prochain. Le principal tient au caractère récurrent des compressions annoncées par Québec en 2012. En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. Les universités devaient passer par une cure minceur avant de voir la couleur du réinvestissement promis pour 2014-2015. Ce

réinvestissement se fera, mais sa portée sera considérablement réduite puisque le gouvernement a annoncé cette année que la compression annuelle de 125 M\$ serait récurrente.

Pour l'Université de Montréal, il s'agit d'une compression annuelle récurrente de 22,3 M\$, qui est dorénavant inscrite comme telle à titre de baisse de la subvention de base. À cela s'ajoute la pression exercée par l'étalement des compressions des années précédentes. En vertu des règles définies par Québec, l'UdeM peut, en effet, reporter sur sa dette 50 % de la compression 2012-2013, pourvu qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2021. Quant à la compression de 2013-2014, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant sept ans.

L'étalement de ces compressions privera l'UdeM de sommes qui, selon les années, varieront de 3 M\$ à 5,2 M\$ jusqu'au terme fixé pour le remboursement, soit le 30 avril 2021. En ajoutant la compression récurrente de 22,3 M\$, c'est donc de 25,3 M\$ à 27,5 M\$ que sera grevé le budget de l'UdeM chaque année d'ici 2021.

Certes, le gouvernement injectera en contrepartie de nouveaux fonds dans le réseau universitaire : en 2014-2015, l'UdeM touchera près de 13,7 M\$ pour ses dépenses de fonctionnement à ce titre. Mais dans la plupart des cas, il s'agit de sommes qui doivent être affectées à des stratégies spécifiques et qui devraient s'accompagner de nouvelles dépenses. Aussi cette injection d'argent neuf, du moins pour la première année, ne compensera pas la compression de 25,3 M\$ qui touchera notre budget 2014-2015 : la somme des compressions cumulées excédera de plusieurs millions la hauteur du réinvestissement.

Voilà pourquoi, pour la première fois depuis plus de 15 ans, nous escomptons pour l'an prochain une subvention gouvernementale inférieure à celle qui nous est versée cette année. Et ce n'est pas parce que nous anticipons une baisse des inscriptions, au contraire : le présent budget table sur une hausse de 383 étudiants

(en équivalent temps complet). Normalement, la subvention de Québec devrait être indexée en fonction de la hausse des inscriptions et de l'augmentation de nos coûts de système (frais de chauffage, indexations salariales, etc.) – lesquels augmentent, bon an mal an, de 2 à 3 %, soit d'environ 12 M\$ par année.

Malgré un contexte difficile, l'UdeM maintiendra le financement de son programme interne de bourses, à hauteur de 9 M\$. Ce programme revêt une importance particulière au moment où nos étudiants de 2^e et 3^e cycles subissent le contrecoup des réductions des fonds de recherche alloués par les grands conseils subventionnaires. L'UdeM est l'une des universités au Québec qui soutient le plus ses étudiants à même son fonds de fonctionnement.

Un budget placé sous le signe de l'incertitude

L'an dernier, au lendemain du Sommet sur l'enseignement supérieur, nous soulignons que la préparation du budget se faisait sous le signe de l'incertitude. L'annonce de la récurrence de la compression confirme les inquiétudes que nous exprimions alors. Il est patent que le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise. Advenant une baisse des revenus dans les coffres de l'État, le sous-financement universitaire risquera de se prolonger encore longtemps.

Selon les données les plus récentes de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada, les universités québécoises disposent en moyenne de 5 000 \$ de moins que leurs homologues des autres provinces pour former un étudiant. Ces données recoupent aussi bien celles de la défunte CREPUQ que celles du *Maclean's* ou du Conseil des universités ontariennes. Quelle que soit la base de comparaison adoptée, les universités québécoises affichent depuis de nombreuses années un manque à gagner important par rapport à la moyenne des universités canadiennes.

Les orientations budgétaires de l'UdeM

1. Viser l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire
2. Soutenir les unités dans la poursuite des grandes orientations institutionnelles
3. Dégager les sommes nécessaires pour assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles
4. Optimiser les liens entre planification et budgétisation
5. Assurer un niveau approprié d'effectifs enseignant et de soutien

Retour sur le budget 2013-2014

Placé sous le signe des compressions de 250 M\$ annoncées par Québec en cours d'année, le budget de l'an dernier était paradoxalement excédentaire.

En vertu de l'entente intervenue entre les universités et le Ministère, l'UdeM devait en effet avoir absorbé rétroactivement la compression de l'exercice 2012-2013 (22,3 M\$) à hauteur d'au moins 50 % au 30 avril 2014. Le budget 2013-2014 prévoyait ainsi un excédent des revenus sur les dépenses, de 7,05 M\$, qui devait être entièrement affecté au remboursement de la dette de fonctionnement. Mais cet exercice comptable se faisait au prix de mesures de compression et d'atténuation budgétaire qui totalisaient 15,7 M\$ pour notre établissement.

Au terme du présent exercice budgétaire, les revenus et les dépenses de l'UdeM seront respectivement de 11 M\$ et de 8,3 M\$ supérieurs à ce qui avait été budgété l'an dernier. Le léger excédent des revenus sur les dépenses, de 2,7 M\$, s'explique en grande partie par une hausse des inscriptions. Le budget de l'an dernier tablait sur une hausse de 557 étudiants. Or, l'UdeM a plutôt enregistré cette année une augmentation de 1 074 inscriptions, ce qui génère une croissance des revenus nette de l'ordre de 2,4 M\$ par rapport à la projection initiale.

Du coup, l'excédent passe de 7,05 M\$ à 9,8 M\$ et sera affecté au remboursement de la dette, laquelle se chiffrera après cet apport à environ 146,4 M\$ au 30 avril 2014.

Écarts entre le budget initial 2013-2014 et la mise à jour budgétaire du 31 décembre 2013 (en milliers de dollars)

Excédent des revenus sur les dépenses à être consacré
au remboursement du déficit de 2012-2013 7 050 \$

REVENUS

	Gains	Pertes	
Revenus additionnels de la hausse des EETC	3 500 \$		
Autres subventions de fonctionnement et droits de scolarité	2 494 \$		
Autres revenus	5 827 \$		
Diminution des services auxiliaires		830 \$	
Sous-total			10 991 \$

DÉPENSES

Avantages sociaux futurs		2 000 \$	
Financement aux unités de la variation des effectifs étudiants de 2012-2013 et de 2013-2014		960 \$	
Fonds interne de recherche		800 \$	
Utilisation des fonds de relance facultaires		857 \$	
Réaménagement/rénovation d'espaces locatifs		2 000 \$	
Dépenses additionnelles des facultés et services		2 146 \$	
Dépenses d'intérêts	500 \$		
Sous-total			(8 263)\$

**Excédent des revenus sur les dépenses qui sera consacré
au remboursement du déficit de 2012-2013**

9 778 \$

La structure budgétaire de l'Université

70 %

des sommes qui sont versées au fonds des immobilisations servent à couvrir des dépenses qui ne sont pas immobilières.

1 G\$

C'est le total des revenus comptabilisés dans l'ensemble des quatre fonds de l'UdeM. Si l'on ajoute les fonds des écoles affiliées, c'est 1,4 G\$ qui servent chaque année à soutenir les activités d'enseignement et de recherche sur notre campus.

Considéré globalement, le budget de l'Université de Montréal s'appuie sur quatre fonds qui obéissent chacun à des règles de gestion distinctes :

- le **fonds de fonctionnement**, qui sert à financer principalement les activités d'enseignement et de soutien à l'enseignement, l'administration, le fonctionnement général du campus, ainsi que certaines activités internes de recherche;
- le **fonds avec restrictions**, qui est constitué en très grande partie des contrats et des subventions de recherche;
- le **fonds des immobilisations**, réservé au financement des projets d'infrastructures immobilières, technologiques ou autres;
- le **fonds de dotation**, qui sert à capitaliser les contributions des donateurs de l'UdeM. Les dons affectés à des projets de recherche particuliers sont comptabilisés au fonds avec restrictions.

Les deux premiers fonds servent respectivement à financer les activités des volets de la mission universitaire que sont l'enseignement et la recherche, tandis que les deux derniers fonds viennent soutenir nos activités d'enseignement et de recherche. Tous fonds confondus, l'UdeM a affiché des revenus de 1 003,9 M\$ et des dépenses de 969,1 M\$, excluant les avantages sociaux futurs, pour l'exercice financier s'étant terminé le 30 avril 2013.

Le présent document expose uniquement le budget de fonctionnement de l'UdeM, c'est-à-dire les hypothèses de croissance des revenus et des dépenses du fonds de fonctionnement, les principes d'allocations des ressources financières aux unités et les enveloppes budgétaires qui leur sont allouées. Le processus d'allocation budgétaire ne détaille pas le volume des virements entre le fonds de fonctionnement et les autres fonds qui peuvent être faits en cours d'année : ce sont les

états financiers qui, au terme de l'année financière, fournissent toute l'information pertinente sur ce genre d'opérations.

Les quatre fonds sont distincts les uns des autres et tout virement de l'un à l'autre obéit à des règles comptables précises.

Le fonds de fonctionnement et le fonds des immobilisations

En vertu des règles de gestion du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), il est interdit de prélever du fonds des immobilisations des sommes pour couvrir des dépenses courantes de fonctionnement. En revanche, des virements sont effectués chaque année du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. En 2012-2013, environ 69 M\$ ont ainsi été versés du fonds de fonctionnement au fonds des immobilisations. Près de 70 % de cette somme couvrent des dépenses d'immobilisation, mais qui ne sont pas des dépenses immobilières : acquisition documentaire, aménagement de laboratoires de recherche ou d'animaleries, rehaussement du réseau informatique, achat du progiciel de gestion intégré, ordinateurs pour les professeurs, etc.

Le fonds de fonctionnement et le fonds de dotation

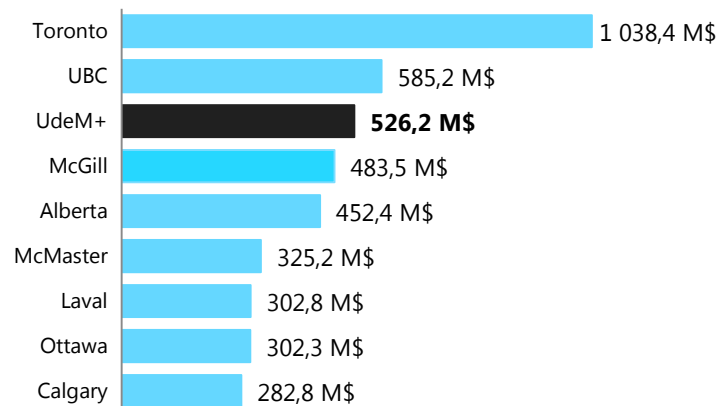
Le fonds de dotation totalisait 231 M\$ au 30 avril 2013. Les revenus de capitalisation du fonds de dotation servent principalement à financer les chaires philanthropiques de recherche ou des programmes de bourses d'études et sont par conséquent versés en grande partie au fonds avec restrictions. Un maximum de 0,5 point de pourcentage du rendement du fonds de dotation peut être viré au fonds de fonctionnement pour financer nos activités de développement philanthropique. En 2012-2013, ce pourcentage se chiffrait à 0,35 %, soit environ 0,6 M\$.

Le fonds de fonctionnement et le fonds avec restrictions

Le fonds avec restrictions comptabilise pour l'essentiel les subventions et les contrats de recherche, ainsi que les dons affectés à des projets de nature scientifique. Certaines subventions de recherche, comme les chaires de recherche du Canada, qui sont gérées par le fonds avec restrictions, servent en partie à payer des salaires de professeurs, salaires qui, eux, émargent au fonds de fonctionnement. L'UdeM compte dans ses rangs 100 titulaires de chaires de recherche du Canada sur les 2 000 professorats de recherche qui sont financés au pays par le programme.

Inversement, la recherche occasionne des frais qui pèsent indirectement sur le fonds de fonctionnement. On estime en général que ces frais indirects peuvent atteindre jusqu'à 50 % du total des subventions et des contrats de recherche. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. À l'UdeM, nous évaluons nos besoins à ce titre à environ 67 M\$, alors que nous toucherons en 2014-2015 des gouvernements du Québec et du Canada 25,2 M\$ pour couvrir les coûts indirectement liés aux activités de recherche sur nos campus (voir section Cadre financier, défis et enjeux, p. 17).

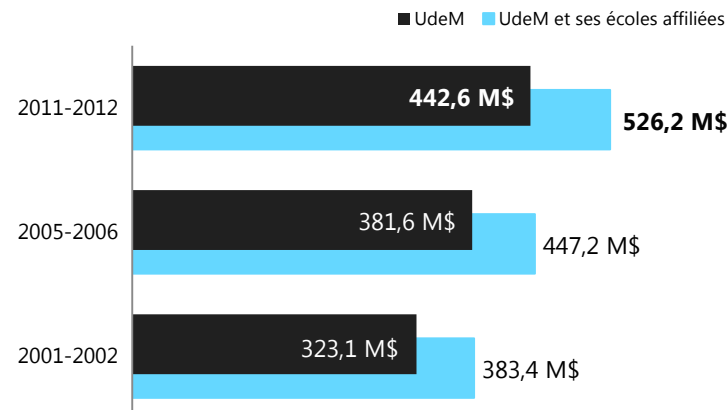
Revenus de recherche par université,
Canada, 2011-2012



Source : Re\$earch Infosource 2013
UdeM+ : UdeM et ses écoles affiliées

Ce qui ne signifie pas que la différence, de près de 42 M\$, est absorbée par le fonds courant de fonctionnement. D'une part, certains besoins ne sont tout simplement pas comblés : comme pour les immeubles, il existe un « entretien différé » des ressources allouées à la recherche. D'autre part, il est difficile pour nous d'évaluer avec précision la part des frais indirects de la recherche qui est assumée par le budget de fonctionnement, en raison notamment de la difficulté d'assigner de manière claire une dépense à la recherche ou à l'enseignement. Un exemple : les acquisitions des bibliothèques soutiennent les activités de nos chercheurs, mais elles contribuent également à la formation de nos étudiants, en particulier aux cycles supérieurs.

Évolution
des revenus de recherche



231 M\$

L'UdeM dispose d'un fonds de dotation de 231 M\$, qui correspond au total des dons capitalisables amassés depuis sa fondation grâce à la générosité de ses contributeurs.

42 M\$

C'est l'écart entre l'évaluation des besoins de l'UdeM et ce qu'elle perçoit des programmes gouvernementaux pour couvrir les frais occasionnés indirectement par la recherche.

103

L'UdeM cumule 103 chaires de recherche du Canada, ce qui en fait l'un des pôles de recherche les plus importants au pays.

Les orientations budgétaires

Le budget de fonctionnement 2014-2015 est élaboré sur la base de cinq grandes orientations qui dictent les choix et les décisions de nature budgétaire en fonction des priorités de l'Université et avec le souci d'optimiser l'allocation des ressources.

1,5 %

Depuis 2010-2011, les facultés et les services contribuent, à hauteur de 1,5 % de leurs budgets respectifs, à réduire le déficit de l'UdeM ou au remboursement de la dette.

Orientation 1

Viser l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire

Objectif

- Viser à ramener une situation d'équilibre sur le plan budgétaire en préservant autant que possible les missions d'enseignement et de recherche et, éventuellement, poursuivre le remboursement de la moitié du déficit accumulé.

Opérationnalisation

- Maintenir, en 2014-2015, la ponction de 1,5 % sur les budgets des unités afin de dégager une somme de 5,2 M\$ qui sera affectée en totalité à l'objectif d'atteinte de l'équilibre budgétaire et prévoir que cette ponction pourra être affectée, une fois l'équilibre atteint, au remboursement de la moitié du déficit accumulé;
- Contenir la croissance de la masse salariale globale de l'ensemble des personnels à un niveau qui assurera l'atteinte des objectifs financiers de l'Université et le bon fonctionnement des unités;
- S'assurer que l'Université obtienne sa juste part des sommes qui seront allouées par le gouvernement du Québec à compter de 2014-2015 dans le cadre du Plan de financement des universités, dont un des volets est l'aide au remboursement du déficit cumulé des universités.

Orientation 2

Soutenir les unités dans la poursuite des grandes orientations institutionnelles

Objectif

- S'assurer que les activités en soutien à l'enseignement et à la recherche disposent des ressources optimales leur permettant d'assumer pleinement leur mission et apporter un appui ponctuel à la mise en œuvre des orientations stratégiques institutionnelles.

Opérationnalisation

- Soutenir la réussite et la diplomation des étudiants à tous les cycles, en mettant l'accent sur des outils qui permettront notamment de réduire la durée des études lorsque pertinent et d'améliorer l'encadrement des étudiants;
- Appuyer le développement des activités de formation continue tout en s'assurant que les revenus qui en sont tirés soutiennent la qualité de l'enseignement et de la recherche;
- Déployer un environnement de travail favorable à l'épanouissement professionnel et au mieux-être des membres du corps enseignant et du personnel administratif et de soutien;
- Poursuivre l'analyse de la situation des unités de services afin de déterminer les besoins à prioriser dans le cadre de cette opération.

Orientation 3

Dégager les sommes nécessaires pour assurer la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles

Objectif

- Soutenir des initiatives stratégiques, en cours ou nouvelles, en consolidant une enveloppe budgétaire.

Opérationnalisation

- Maintenir une contribution des unités à la constitution d'une réserve centralisée soutenant certaines de leurs initiatives prioritaires mises en œuvre en cours d'année;
- Soutenir l'internationalisation des programmes d'études et les mesures de soutien à la mobilité étudiante;
- Soutenir le développement des outils en ligne aux fins de l'enseignement, tout en assurant un niveau de ressources suffisant à leur bon fonctionnement;
- Assurer le développement de l'interdisciplinarité, en encourageant les collaborations interfacultaires et intercentres en vue d'un renouvellement de notre offre de programmes et d'un renforcement des activités de recherche;
- Soutenir les initiatives et les activités de recherche structurantes de manière à assurer la place centrale de la recherche, de la création et de l'innovation;
- Appuyer les projets dans le domaine du développement durable;
- Assurer le financement de la grande campagne.

Orientation 4

Optimiser les liens entre planification et budgétisation

Objectif

- Maintenant que l'arrimage entre la planification et la budgétisation est bien amorcé, poursuivre les travaux visant à doter l'administration centrale, ainsi que celle des facultés et des services, de règles budgétaires claires et prévisibles.

Opérationnalisation

- Maintenir le financement dans l'année courante à 70 \$/crédit-étudiant pour les nouvelles inscriptions;
- Doter l'administration centrale d'une enveloppe budgétaire qui permet de soutenir les priorités en lien avec les orientations stratégiques institutionnelles. Cette enveloppe est constituée en finançant les unités académiques en fonction des coûts marginaux de la variation des effectifs étudiants de l'année précédente, en utilisant un taux modulé selon le 1^{er} cycle et les cycles supérieurs;
- Optimiser l'allocation des revenus du réinvestissement attendu du gouvernement du Québec en s'assurant du respect des directives gouvernementales qui pourraient l'encadrer.

Orientation 5

Assurer un niveau approprié d'effectifs enseignant et de soutien

Objectif

- Atteindre un niveau suffisant d'effectifs qui favorisera la poursuite des objectifs institutionnels relatifs à notre mission d'enseignement et de recherche.

Opérationnalisation

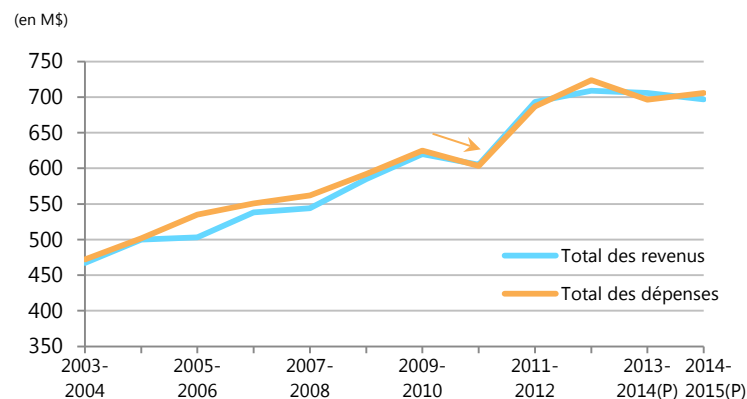
- Assurer le renouvellement du corps professoral en lien avec les priorités institutionnelles et facultaires;
- Mettre à la disposition des unités les ressources administratives et de soutien nécessaires à leur fonctionnement conformément, au plan de réduction des effectifs soumis au MESRST dans le cadre de la loi 100;
- Poursuivre la gestion centralisée des remplacements et des embauches en lien avec les plans d'effectifs soumis par les unités.

Le cadre financier : défis et enjeux

À l'instar des autres universités québécoises, l'Université de Montréal est une université publique assujettie aux règles budgétaires établies par le gouvernement du Québec pour tous les établissements d'enseignement supérieur québécois.

Le gouvernement lui verse une subvention de fonctionnement et détermine les droits de scolarité : ces deux sources de revenus comptent, à elles seules, pour plus de 90 % du financement des activités liées au fonctionnement de l'Université. Les autres revenus proviennent de sources très variées (cliniques, frais de gestion, etc.), ainsi que les revenus générés par les activités autofinancées des Services aux étudiants, du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) et des Services auxiliaires.

Évolution des dépenses et des revenus



➔ Note : La diminution des dépenses et des revenus en 2010-2011 est attribuable au changement de l'année financière, qui ne compte que 11 mois.

Au chapitre des charges, le versement des salaires constitue le principal poste de dépenses, ce qui ne saurait surprendre dans un établissement où les ressources sont d'abord et avant tout humaines. La masse salariale représente près des trois quarts de l'ensemble des dépenses du fonds de fonctionnement. L'UdeM se démarquant par le volume de ses activités de recherche, la place des professeurs et des chercheurs réguliers y est plus importante qu'ailleurs. L'UdeM dépense proportionnellement davantage en salaires pour ses professeurs réguliers que la moyenne des établissements québécois. 14 % des employés de l'UdeM ne sont pas rémunérés sur fonds courants mais sur fonds de recherche, ce qui n'a aucune incidence sur le budget de fonctionnement.

Le fardeau de la dette

Au 30 avril 2013, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UdeM avant les avantages sociaux futurs et la variation des vacances à payer se chiffrait à 156,2 M\$, en hausse de 11,9 M\$ sur l'année précédente, une situation largement attribuable aux compressions annoncées par Québec au cours de l'année 2012-2013.

En dépit d'un sous-financement reconnu, l'UdeM était pourtant parvenue à réduire progressivement depuis sept ans l'écart entre ses revenus et ses dépenses et à renouer, en 2010-2011, avec l'équilibre budgétaire. Ce redressement budgétaire s'est fait au prix de compressions qui totalisent, depuis 2004-2005, plus de 60 M\$ récurrents. Depuis 2010-2011, l'UdeM prélève uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit.

Notre déficit accumulé représente 30 % de la subvention que nous versera le Ministère en 2013-2014. À titre comparatif, on estime que le ratio déficit accumulé/subvention de fonctionnement de

90 %

Le financement universitaire est déterminé à 90 % par l'État.

156,2 M\$

Le déficit accumulé du fonds de fonctionnement de l'UdeM se chiffrait à 156,2 M\$ en 2013, en hausse de 11,9 M\$ sur l'année précédente.

13,5 %

Entre 2005 et 2010, le revenu moyen par étudiant touché par les universités a augmenté de 13,5 % au Québec, alors que la moitié des autres provinces présentent un taux de croissance supérieur à 20 %.

1,2 %

Le service de la dette se chiffre à 9,4 M\$ et représente 1,2 % du budget total de l'UdeM.

5 000 \$

C'est l'écart de revenu moyen par étudiant qui sépare les universités québécoises des universités des autres provinces.

l'ensemble du réseau universitaire québécois devrait être de l'ordre de 20 %, un ratio que contribuent à réduire les universités qui n'ont pas de faculté de médecine ou qui ne sont pas aussi engagées dans la recherche que l'Université de Montréal. Au déficit accumulé s'ajoutent pour l'UdeM le financement temporaire des mouvements de trésorerie et le financement à plus long terme de certaines acquisitions d'immobilisations, pour composer un endettement bancaire net de 281 M\$.

À lui seul, le service de la dette représente environ 1,2 % du budget total de l'établissement. Une augmentation d'un seul point de pourcentage du taux d'intérêt sur les emprunts à court terme entraînerait une facture additionnelle de l'ordre de 2 M\$.

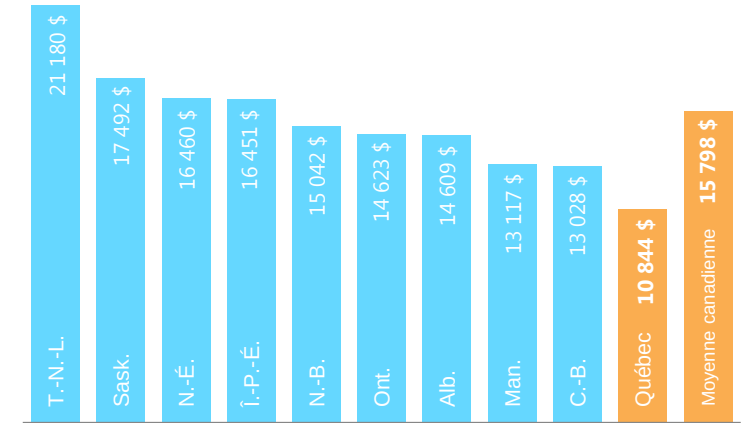
Solde du fonds de fonctionnement			
	au 30 avril 2012	au 30 avril 2013	Δ
Déficit de fonctionnement	144,3 M\$	156,2 M\$	+ 11,9 M\$
Vacances et avantages sociaux	213,1 M\$	274,7 M\$	+ 61,6 M\$
Déficit PCGR	357,4 M\$	430,9 M\$	+ 73,5 M\$

Depuis 2009, l'Université applique les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 156,2 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 430,9 M\$. La différence (274,7 M\$) correspond à la valeur actuelle des engagements de dépenses liés aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas directement dans la préparation ni du budget, ni de la subvention de fonctionnement versée par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Sous-financement : 5 000 \$ de moins par étudiant

Le financement universitaire demeure problématique au Québec. Selon les données les plus récentes de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire et de Statistique Canada, les universités québécoises disposent en moyenne de 5 000 \$ de moins que leurs homologues des autres provinces pour former un étudiant. Ces données recoupent aussi bien celles de la défunte CRÉPUQ que les données du *Maclean's* ou du Conseil des universités ontariennes. Quelle que soit la base de comparaison adoptée, les universités québécoises affichent depuis de nombreuses années un manque à gagner important par rapport à la moyenne des universités canadiennes.

Revenu moyen par étudiant, par province, pour l'ensemble des universités canadiennes, 2011-2012



Source : ACPAU et Statistique Canada

Croissance des revenus par étudiant, 2005-2006/2010-2011 (subvention gouvernementale et droits de scolarité)

Terre-Neuve-et-Labrador	56,6 %	Ontario	22,1 %
Saskatchewan	- 9,5 %	Alberta	13,1 %
Nouvelle-Écosse	33,7 %	Manitoba	20,3 %
Île-du-Prince-Édouard	8,0 %	Colombie-Britannique	- 14,2 %
Nouveau-Brunswick	27,8 %	Québec	13,5 %

Devant un tel écart, le Québec devrait être en mode rattrapage. Or, ce n'est pas le cas. Entre 2005 et 2010, le revenu moyen par étudiant a augmenté de 13,5 % au Québec, alors que la moitié des autres provinces présentent un taux de croissance supérieur à 20 % – jusqu'à 56 % à Terre-Neuve, dont le revenu par étudiant est aujourd'hui le double de celui des universités québécoises! Que l'on considère les revenus de sources publiques ou les revenus en droits de scolarité, le Québec reste à la traîne.

- **Revenus de sources gouvernementales.** Les universités du Québec affichent l'un des plus faibles taux de croissance des revenus de source gouvernementale par étudiant. Entre 2005 et 2010, les revenus publics par étudiant ont augmenté d'un maigre 6,9 % au Québec, contre 13,4 % en Ontario, 25,1 % au Manitoba et 63 % en Nouvelle-Écosse.
- **Revenus en droits de scolarité.** Entre 2005 et 2010, les revenus par étudiant en droits de scolarité sont passés au Québec de 2 096 \$ à 2 872 \$, une hausse significative de 37 %. Cette hausse est la plus importante de toutes les provinces : l'Ontario, par exemple, affiche une hausse de 32 % et la Colombie-Britannique, une baisse de 9 % à ce chapitre. Elle s'explique par l'indexation régulière des droits de scolarité et par une augmentation du nombre d'étudiants étrangers, qui versent des droits supérieurs aux universités. Mais malgré cela, en 2010, les universités québécoises touchaient 2 872 \$ en revenus de droits de scolarité par étudiant, considérablement moins que les universités ontariennes (7 344 \$), néo-écossaises (7 135 \$) ou encore britanno-colombiennes (5 590 \$).

Les effets du sous-financement

Que conclure de cette tendance? Que l'écart de financement se creuse entre le Québec et les autres provinces. Et que nos gouvernements ne disposent tout simplement plus de marge de manœuvre pour investir dans le réseau universitaire.

Certes, le gouvernement s'est engagé à réinvestir au cours des quatre prochaines années. En 2017-2018, les universités québécoises toucheront 451 M\$ de plus, un montant qui

équivaldra dans les faits à 385 M\$ si l'on tient compte d'une inflation annuelle de 2 %. Sur une base unitaire, les universités disposeront alors d'environ 1 400 \$ de plus par étudiant. Ce sera encore 30 % de moins que la moyenne canadienne, en supposant que le financement universitaire évoluera au même rythme dans toutes les provinces.

Les impacts d'un tel fossé sont multiples : appauvrissement des collections des bibliothèques, difficulté croissante à attirer des professeurs de haute renommée, à soutenir adéquatement les professeurs et les étudiants avec des services et du personnel de soutien, à maintenir un parc d'équipements correspondant à notre excellence scientifique, etc. L'effet en cascade de ces contraintes met à risque la qualité de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants.

L'Université de Montréal n'est pas la seule à souffrir de sous-financement. Il en va de même pour toutes les universités québécoises. Mais l'UdeM est plus durement frappée en raison de la nature de ses activités. Le volume de ses activités de recherche, l'éventail de ses programmes de formation professionnelle et le poids quantitatif de la formation aux cycles supérieurs (25 % de ses étudiants) s'accompagnent de dépenses et de contraintes financières qui singularisent l'UdeM.

Si l'on s'en tient uniquement aux 15 universités de recherche canadiennes avec faculté de médecine, la situation est encore plus inquiétante pour notre établissement. Avec un revenu moyen par étudiant de 17 059 \$ en 2010-2011, l'UdeM arrive loin derrière la moyenne de ce groupe, évaluée à 23 309 \$. Un écart de plus de 6 000 \$ qui situe notre établissement au 14^e rang des 15 grandes universités canadiennes.

Rappelons enfin que les activités de recherche représentent près de 40 % du budget total de l'UdeM, contre 10 % dans la plupart des autres universités québécoises. Ces activités sont financées par le fonds avec restrictions et le fonds de dotation, mais l'entretien des infrastructures est à la charge du fonds de fonctionnement. Or, ces frais sont couverts à moins de 20 % par les programmes gouvernementaux. On estime à plus de 40 M\$ annuellement le manque à gagner pour frais indirects de la recherche à l'UdeM.

6,9 %

Les universités du Québec affichent l'un des plus faibles taux de croissance des revenus de source gouvernementale par étudiant : 6,9 % entre 2005 et 2010.

385 M\$

En 2017-2018, les universités québécoises toucheront 385 M\$ de plus au titre du réinvestissement annoncé par Québec.

Les principes d'allocation budgétaire

50 %

C'est la part du financement au titre de l'enseignement qui est retournée aux facultés en fonction de la variation des effectifs étudiants.

Le budget de l'UdeM obéit à des principes généraux d'allocation qui diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une faculté ou d'un service.

Les services

Les enveloppes allouées aux services sont déterminées de manière conventionnelle sur une base historique, c'est-à-dire à partir de l'enveloppe de l'année précédente à laquelle s'ajoutent tous les ajustements récurrents faits en cours d'année et une indexation fixée en fonction des hausses salariales accordées aux différents groupes d'employés. La progression dans les échelles salariales – nette des économies liées au remplacement du personnel sortant – demeure à la charge de l'unité. Certaines unités peuvent également recevoir un financement ad hoc selon les priorités du

moment : la direction de l'Université dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour certaines priorités institutionnelles, qu'elle finance grâce à un fonds spécial constitué à même un prélèvement de 1 % des enveloppes des unités.

Il y a deux ans, l'UdeM avait introduit une nouvelle règle visant à ajuster la base budgétaire de la Direction des immeubles et de la Direction de la prévention et de la sécurité afin de couvrir en partie les hausses de leurs dépenses autres que salariales. Bien que l'intention était d'étendre éventuellement cette mesure à l'ensemble des unités, le contexte budgétaire rend cette intention nulle et non avenue. Aussi, seules la Direction des immeubles et la Direction de la prévention et de la sécurité verront cette année leur base budgétaire ajustée, respectivement de 50 477 \$ et de 5 373 \$.

Les principes comptables généralement reconnus

Comme les autres universités québécoises, l'Université applique intégralement depuis 2009-2010 les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) dans la préparation de ses états financiers. Ces principes étaient appliqués par le passé, mais le Ministère demandait aux établissements d'exclure de leur comptabilité certaines charges, dont les vacances à payer et les avantages sociaux futurs comme le régime de retraite. Ces charges, qui sont des engagements financiers plutôt que des dépenses réelles, sont maintenant comptabilisées au fonds de fonctionnement général. L'application des PCGR aux états financiers n'a en outre aucune incidence directe sur l'exercice budgétaire. C'est pourquoi, dans le présent budget, le déficit accumulé du fonds de fonctionnement est chiffré à 156,2 M\$, même si, en vertu des PCGR, ce déficit s'élève à 430,9 M\$: la différence (274,7 M\$) correspond à la valeur actuelle des dépenses liées aux vacances et avantages sociaux futurs, dont le calcul n'entre pas dans la préparation ni du budget, ni des subventions de fonctionnement reçues du Ministère.

Les facultés

Les enveloppes allouées aux facultés obéissent aux mêmes principes, mais depuis 2007-2008, elles sont fixées selon une approche hybride qui non seulement marie, comme pour les services, base historique et priorités institutionnelles, mais tient compte également des revenus générés par les inscriptions. Le financement en fonction de l'effectif étudiant est une tendance lourde dans le milieu universitaire nord-américain, où l'on délaisse de plus en plus l'approche dite historique au profit d'une approche basée sur les inscriptions.

En vertu du modèle d'allocation, l'enveloppe d'une faculté varie ainsi en fonction de l'effectif étudiant. Comme la base historique inclut les étudiants qui étaient déjà inscrits, seule la variation des effectifs est financée. Jusqu'en 2012-2013, le coût marginal de toute variation à la hausse des inscriptions était financé à 80 % : pour chaque nouvel étudiant, une faculté obtenait ainsi 80 % des revenus générés (droits de scolarité et subvention). Les 20 % restants servaient à couvrir les dépenses mutualisées (allocations professorales, augmentation salariale, fonds de démarrage, etc.).

Cette règle de financement a changé en 2013-2014 et elle demeure la même cette année : les facultés seront financées à hauteur de 50 % des revenus supplémentaires obtenus, avec pour année de référence 2011-2012 (sauf pour les plans académiques en cours, qui seront toujours financés à plus de 50 %). S'il advenait, pour une faculté, que le nombre d'étudiants baisse, le définancement, lui, correspondrait à 50 % des revenus jusqu'à ce que le seuil soit atteint et, une fois atteint, à 80 %. L'enveloppe d'une faculté – à l'exception de la FEP et de la FESP, qui sont des cas particuliers – ne peut jamais être inférieure à 90 % des revenus d'enseignement totaux qu'elle génère : lorsque ce n'est pas le cas, le budget prévoit un ajout récurrent.

Le calcul de l'enveloppe facultaire se fait en fonction de l'effectif étudiant enregistré l'année précédente : par exemple, 3,9 M\$ seront ajoutés aux budgets des facultés en 2014-2015, sur la base de la hausse des quelque 1 100 étudiants enregistrée un an plus tôt et de la valeur des droits de scolarité. Il existe également un

mécanisme pour couvrir en cours d'année les coûts additionnels qui peuvent être engendrés par des hausses importantes d'inscriptions. Toute hausse de l'effectif étudiant dans l'année est ainsi financée à hauteur de 70 \$/crédit-étudiant. Un premier ajustement est apporté aux réalisations estimées de l'automne et un dernier à celles de l'hiver.

Pour les services comme pour les facultés, une ponction est prélevée sur les enveloppes budgétaires. Depuis 2010-2011, facultés et services sont mis à contribution pour financer les priorités institutionnelles et pour réduire le déficit courant. Les facultés ont également accepté de constituer une enveloppe mutualisée qui permet d'établir une péréquation interfacultaire.

Ponction prélevée sur les enveloppes budgétaires

1 %	Fonds des priorités institutionnelles	Facultés et services
1,5 %	Péréquation interfacultaire	Facultés
1,5 %	Réduction du déficit et remboursement de la dette	Facultés et services

Modifications aux règles d'allocation et de gestion budgétaires

Le budget du présent exercice introduit une nouvelle règle d'attribution budgétaire afin de soutenir la réussite de nos étudiants. L'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contient une prime à la diplomation aux cycles supérieurs. Le montant de cette prime est calculé en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu un diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat dans les temps prévus au Règlement pédagogique de la FESP, soit respectivement deux et cinq ans. Ce montant pourra donc varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction des taux de diplomation observés. Avec cette mesure, l'UdeM veut hausser le taux de diplomation aux cycles supérieurs. Les facultés sont invitées

4 %

C'est la ponction appliquée aux budgets des facultés pour financer diverses initiatives gérées centralement et pour rembourser la dette.

à utiliser les sommes dégagées à cette fin pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants. L'efficacité de cette nouvelle mesure budgétaire sera évaluée à la lumière des résultats obtenus.

À compter du présent exercice financier, la règle de financement interne de mobilité étudiante sera modifiée et arrimée au financement du MESRST. Dorénavant, et à l'inverse de ce qui se faisait antérieurement, seuls les étudiants sortants (étudiants de l'UdeM en séjour d'études à l'étranger) seront financés. Concrètement, le nombre d'entrants et de sortants observé dans chaque faculté au terme de l'année 2012-2013 servira de base de référence pour le calcul de la variation de l'effectif considéré pour les années suivantes. Les sortants seront financés en fonction de la variation de l'effectif sur la base de l'année de référence à hauteur de 80 % des revenus générés, et ce, jusqu'à l'atteinte du seuil facultaire des entrants établi par l'année de référence. Une fois ce seuil atteint, les sortants seront financés à hauteur de 50 %. Quant aux entrants (étudiants étrangers en séjour d'études à l'UdeM), il y aura maintien du financement du nombre observé au terme de l'année de référence 2012-2013. Toute variation des entrants sous le seuil facultaire entraînera un définancement ou un refinancement de 80 % de la valeur des revenus. Une augmentation des entrants au-dessus du seuil facultaire de référence ne sera pas financée.

Autre modification aux règles d'allocation : les soldes de fonds liés à la formation continue. Le Comité du budget, après une évaluation de la comptabilisation des activités de formation continue, formalise un traitement qui, tout en resserrant les pratiques en vigueur, laissera une grande latitude aux facultés quant à l'utilisation des revenus de ces activités. À compter de 2014-2015, la comptabilisation des activités de formation continue sera intégrée dans le périmètre de l'enveloppe Gestion des facultés. Ainsi, les comptes de formation continue devront être des projets de gestion, et non plus des projets de cas particuliers. Ce faisant, les reports de soldes seront assujettis à la règle régissant le report des surplus de l'enveloppe Gestion. Quant aux soldes accumulés dans les différents projets de cas particuliers au 30 avril 2014, ils y demeureront, et ce, jusqu'à ce qu'ils soient épuisés. Ces projets devront cependant prioritairement renflouer tout éventuel déficit à

l'enveloppe Gestion de la faculté. Cette nouvelle façon de faire aura le mérite d'assurer une équité interfacultaire puisque certaines facultés comptabilisent depuis un bon moment déjà les activités de formation continue dans leur enveloppe Gestion.

Les dépenses gérées centralement

Certains postes de dépenses sont gérés centralement. Pour l'année 2014-2015, des réserves seront constituées pour les postes budgétaires suivants :

- Avantages sociaux;
- Conventions collectives (ex. : ententes salariales en cours de négociation, allocations professorales, fonds de démarrage);
- Projets particuliers;
- Priorités institutionnelles.

La grille de financement du MESRST et l'UdeM : un exemple

Selon la grille de pondération du MESRST, la médecine dentaire a un poids de 7,96 au 1^{er} cycle, et les lettres, un poids de 1,00, ce qui signifie que le coût de formation d'un étudiant de 1^{er} cycle en médecine dentaire est 7,96 fois supérieur à celui d'un étudiant en lettres. Cette pondération est établie par le Ministère en fonction du coût moyen de formation observable il y a plus de 10 ans à l'échelle du réseau universitaire québécois et ne tient donc pas compte des particularités des établissements.

Dans une université où la recherche occupe une place importante, la formation est assurée en grande partie par des professeurs de carrière : à l'UdeM, près de 65 % des cours sont donnés par des professeurs réguliers, alors que dans plusieurs autres établissements, cette proportion se situe plutôt autour de 50 %. Comme l'échelle salariale de nos professeurs est la même pour toutes les disciplines d'enseignement, l'écart de pondération entre la médecine dentaire et les lettres est forcément moindre à l'UdeM que celui observé dans l'ensemble du réseau. Alliée aux particularités de l'UdeM (université de recherche, proportion plus élevée de professeurs de carrière par rapport aux chargés de cours, etc.), l'application intégrale de la grille introduit des biais dans le financement de certaines disciplines.

C'est pourquoi l'UdeM a décidé dans le budget 2011-2012 de modifier les facteurs de pondération de trois secteurs disciplinaires qu'elle estimait désavantagés par la grille ministérielle. Les secteurs des lettres, de l'administration et des sciences humaines et sociales du 1^{er} cycle, dont les valeurs de pondération dans la grille ministérielle s'élèvent respectivement à 1,00, 1,07 et 1,07, ont ainsi tous été portés à 1,27, augmentant d'autant les crédits qui leur sont alloués.

De même en 2012-2013, pour certains secteurs de 2^e cycle, l'UdeM a également introduit une repondération pour pallier une pondération ministérielle ne correspondant pas à sa réalité budgétaire. Les facultés des arts et des sciences, de médecine, de musique, de pharmacie, de sciences de l'éducation et de sciences infirmières bénéficient de ces mesures à des degrés variables.

Nombre d'étudiants



C'est le nombre d'étudiants qui sont inscrits à l'UdeM, qu'ils soient à temps partiel ou à temps plein.

Nombre d'étudiants équivalent temps complet

On convertit le nombre d'étudiants en équivalent temps complet. Une inscription à temps complet correspondant à 30 crédits, on divise le nombre total de crédits-étudiants par 30.



Nombre d'étudiants pondérés

Le Ministère classe les étudiants selon une grille de pondération établie en fonction du coût des programmes. Un étudiant de 1^{er} cycle en lettres est affecté d'une cote de 1, tandis qu'un étudiant de 3^e cycle en médecine est pondéré à 10,69. La grille compte en tout 23 familles disciplinaires.



Étalon de financement

Le Ministère fixe chaque année dans ses règles budgétaires un étalon de financement, établi en fonction des crédits dont il dispose. Le calcul de la subvention d'enseignement correspond au produit de cet étalon et du nombre d'étudiants pondérés.



Subvention normée à l'enseignement

Le volet Enseignement compte à lui seul pour près de 70 % de la subvention de fonctionnement. Les 30 % restants comprennent des enveloppes pour le soutien à l'enseignement et les terrains et bâtiments, une subvention de mission, des revenus sujets à récupérations, des comptes à recevoir les hausses d'inscriptions des deux dernières années, ainsi que des ajustements particuliers.

Le calcul de la subvention normée, volet enseignement

Le budget de fonctionnement 2014-2015

747,1 M\$

Le budget de fonctionnement 2014-2015 totalisera des revenus de 747,1 M\$ pour des dépenses de 756,1 M\$.

9 M\$

L'UdeM présentera, en 2014-2015, un déficit au budget de fonctionnement de l'ordre de 9 M\$, dont seuls 5,3 M\$ seront reportés sur la dette.

Pour la première fois en quatre ans, l'Université de Montréal rédige cette année son budget à l'encre rouge. Après avoir renoué avec l'équilibre budgétaire en 2010-2011 et commencé à rembourser sa dette l'année suivante, l'UdeM présentera en effet, en 2014-2015, un déficit au budget de fonctionnement de l'ordre de 9 M\$, dont 5,3 M\$ seront reportés sur la dette et 3,7 M\$ seront couverts par une sous-enveloppe du réinvestissement annoncé par le gouvernement du Québec. Au terme de l'exercice, la dette de l'UdeM aura augmenté de 3,6 %, à 151,7 M\$.

Vue d'ensemble

Le budget de fonctionnement de l'UdeM 2014-2015 totalisera des revenus de 747,1 M\$ et des dépenses de 756,1 M\$, en hausse respectivement de 0,9 % et de 3,1 % sur l'année précédente. Mais derrière ces hausses modestes se cachent en réalité une baisse sensible de revenus et de notables compressions des dépenses. Aux réalisations estimées du 31 décembre 2013, qui offrent une photo plus précise de l'état d'évolution de notre budget, revenus et dépenses étaient en effet plus élevés que dans le budget initial. La raison : une hausse des inscriptions plus importante que prévu en 2013-2014 (1 074 étudiants de plus au lieu de 557), ce qui a généré à la fois plus de dépenses et de revenus.

Évolution des revenus et des dépenses, 2013-2014/2014-2015

	Croissance budget/ RE	Croissance budget/ budget	Budget 2014- 2015	Réalisations estimées 31 déc. 2013	Budget 2013- 2014
Revenus	- 0,6 %	+ 0,9 %	747,1 M\$	751,4 M\$	740,4 M\$
Dépenses	+ 1,9 %	+ 3,1 %	756,1 M\$	741,6 M\$	733,4 M\$
Solde			(9,0) M\$	9,8 M\$	7,05 M\$

Si cette évolution se confirme au terme du présent exercice budgétaire, le 30 avril prochain, nos revenus totaux seront ainsi inférieurs de 0,6 % en 2014-2015, et nos dépenses augmenteront en termes réels de 1,9 %. Au total, nos revenus baisseront de 4,3 M\$ l'an prochain et nos dépenses augmenteront de 14,5 M\$, ce qui explique en bonne partie le déficit de fonctionnement prévu de 9 M\$.

Budget de fonctionnement 2014-2015

Surplus projeté en 2013-2014	9,8 M\$
Baisse de revenus	(4,3) M\$
Hausse des dépenses	(14,5) M\$
Coûts de système (12,2 M\$)	
Autres dépenses (2,3 M\$)	
Déficit 2014-2015	(9,0) M\$
Appariement du MESRST pour résorption des déficits accumulés	3,7 M\$
Déficit effectif	(5,3) M\$

Compressions gouvernementales : de ponctuelles à récurrentes

Plusieurs facteurs expliquent la situation déficitaire de l'UdeM pour l'an prochain. Le principal tient au caractère récurrent des compressions annoncées par Québec en 2012.

En décembre 2012, Québec annonçait des compressions de 250 M\$ aux universités sur deux ans, soit 125 M\$ durant l'année courante et 125 M\$ en 2013-2014. Les universités devaient passer par une cure minceur avant de voir la couleur du réinvestissement promis pour 2014-2015. Ce réinvestissement se fera (voir p. 27), mais sa portée sera considérablement réduite puisque le gouvernement a annoncé cette année que la compression annuelle de 125 M\$ serait récurrente. La somme des compressions cumulées excédera l'an prochain de plusieurs millions la hauteur du réinvestissement.

Pour l'Université de Montréal, il s'agit d'une compression annuelle récurrente de 22,3 M\$, qui est dorénavant inscrite comme telle à titre de baisse de la subvention de base. À cela s'ajoute la pression exercée par l'étalement des compressions des années précédentes. En vertu des règles définies par Québec, l'UdeM peut, en effet, reporter sur sa dette 50 % de la compression 2012-2013, pourvu autant qu'elle se rembourse elle-même d'ici 2021. Quant à la compression de 2013-2014, c'est le gouvernement lui-même qui l'étalera, en réduisant la subvention ministérielle pendant sept ans d'un montant progressif prédéterminé.

Les résultats des exercices budgétaires 2012-2013 et 2013-2014 ayant été meilleurs que prévu, l'UdeM a pu rembourser une part plus importante des compressions gouvernementales. Il n'en demeure pas moins que l'étalement de ces compressions privera l'UdeM de sommes qui, selon les années, varieront de 3 M\$ à 5,2 M\$ jusqu'au terme fixé pour le remboursement, soit le 30 avril 2021. Au total, l'UdeM devra ainsi rembourser 27,4 M\$ d'ici le 30 avril 2021.

Compressions gouvernementales 2012-2013 et 2013-2014 : étalement réel

	2012-2013		2013-2014	Total
2012-2013 2013-2014	17,218 M\$			17,218 M\$
2014-2015		0,726 M\$	2,231 M\$	2,957 M\$
2015-2016		0,726 M\$	2,230 M\$	2,956 M\$
2016-2017		0,726 M\$	2,497 M\$	3,223 M\$
2017-2018		0,726 M\$	3,033 M\$	3,759 M\$
2018-2019		0,726 M\$	3,390 M\$	4,116 M\$
2019-2020		0,726 M\$	4,461 M\$	5,187 M\$
2020-2021		0,726 M\$	4,461 M\$	5,187 M\$
Total	17,218 M\$	5,082 M\$	22,3 M\$	44,6 M\$

En ajoutant la compression récurrente de 22,3 M\$, c'est donc de 25,3 M\$ à 27,5 M\$ que sera grevé le budget de l'UdeM chaque année d'ici 2021. Certes, le gouvernement injectera en contrepartie de nouveaux fonds dans le réseau universitaire, mais, dans la plupart des cas, il s'agit de sommes qui doivent être affectées à des stratégies spécifiques et qui devraient s'accompagner de nouvelles dépenses. Mais cette injection d'argent neuf, du moins pour la première année, ne compensera pas la compression cumulée de 25,3 M\$ qui touchera notre budget 2014-2015.

22,3 M\$

C'est le montant de la compression récurrente de la subvention gouvernementale.

521,5 M\$

Pour la première fois depuis plus de 15 ans, la subvention versée par Québec l'an prochain sera moindre que celle de l'année précédente.

Historique des compressions

Depuis 2004-2005, les dépenses de l'UdeM ont bien entendu crû de façon continue, notamment en raison d'une hausse marquée des inscriptions. Mais cette hausse ne s'est pas toujours traduite par une hausse équivalente des dépenses des unités, car une part non négligeable a été allouée à l'atteinte de l'équilibre budgétaire ou au remboursement de la dette. On estime près de 63 M\$ le total de ces compressions récurrentes depuis 2004-2005, soit 8,3 % de l'ensemble du budget de l'Université. La réduction des dépenses a même été formalisée dans le cadre budgétaire.

Depuis 2010-2011, en effet, l'Université effectue uniformément une ponction de 1,5 % sur les budgets de fonctionnement des facultés et des services afin de réduire son déficit ou sa dette. De plus, pendant plusieurs mois de l'année 2009-2010, l'Université a appliqué un moratoire sur le renouvellement de tous les postes.

Ces compressions ont eu pour première conséquence de réduire les services offerts aux étudiants à tous les niveaux. Même si le nombre de professeurs a augmenté de plus de 80 depuis 2010, le nombre d'étudiants par professeur a continué d'augmenter de manière continue. On observe la même dégradation du taux d'encadrement étudiant chez le personnel administratif et de soutien, de même que chez les cadres.

De plus, l'Université a vu sa marge de manœuvre considérablement réduite pour mettre en œuvre les priorités institutionnelles qu'elle s'est données dans ses *Orientations stratégiques 2011-2015*. Des 12 grandes priorités qui figuraient dans le budget précédent, la moitié ont été mises en veilleuse.

Le rehaussement du budget d'acquisitions des bibliothèques, notamment, ne s'est pas fait : depuis 2011-2012, on estime à 10 % la réduction de l'enveloppe récurrente allouée à l'achat de livres et l'abonnement aux revues scientifiques à l'UdeM. De même, les mesures additionnelles d'aide à la réussite et à la diplomation, qui visaient à mieux soutenir nos étudiants dans leur cheminement, ont été suspendues. Et toutes les nouvelles initiatives touchant l'éducation aux adultes, la formation continue et les cours en ligne, si elles ne sont pas reportées, se trouvent du moins considérablement ralenties.

Compressions appliquées aux unités depuis 2004-2005

2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
4,4 M\$	3,5 M\$	15,4 M\$	3,6 M\$	6,1 M\$	7,2 M\$	5,1 M\$	7,5 M\$	5,6 M\$	4,5 M\$	62,9 M\$

Voilà pourquoi, pour la première fois depuis plus de 15 ans, nous escomptons pour l'an prochain une subvention gouvernementale inférieure à celle qui nous est versée cette année. Et ce n'est pas parce que nous anticipons une baisse des inscriptions, au contraire : le présent budget table sur une hausse de 383 étudiants (en équivalent temps complet). Normalement, la subvention de Québec devrait être indexée en fonction de la hausse des inscriptions et de l'augmentation de nos coûts de système (frais de chauffage, indexations salariales, etc.) – lesquels augmentent, bon an mal an, de 2 à 3 %, soit d'environ 12 M\$ par année.

15 M\$: l'effort budgétaire de l'UdeM en 2014-2015

En l'absence d'entrées d'argent suffisantes, nous n'avons d'autre choix que de réduire nos dépenses. Non seulement les compressions et les mesures d'atténuation de 2013-2014 seront reconduites, mais s'ajouteront l'an prochain de nouvelles mesures totalisant 11 M\$. Ces mesures cumulées, qui s'élèveront à 15 M\$, nous permettront de limiter notre déficit à 9 M\$: sans elles, la situation aurait été nettement plus grave pour l'état de nos finances.

Les mesures ne sont pas toutes des compressions proprement dites. Certaines, notamment celles visant la philanthropie, sont des emprunts au fonds de relance que nous nous constituons dans l'attente de crédits à recevoir. Il n'en demeure pas moins que les compressions cumulatives (2013-2014 et 2014-2015) appliquées aux facultés et aux services s'élèveront respectivement à 5,9 M\$ et à 1,3 M\$. Ces sommes représentent une ponction de 1,8 % du budget des facultés, et de 1,3 %, de celui des services.

Il faut cependant préciser que, dans le cas des facultés, la compression sera en partie compensée par une hausse de 3,9 M\$ des enveloppes budgétaires, attribuable au financement de la hausse des inscriptions de l'exercice 2013-2014. De plus, les facultés se partageront les 881 000 \$ dégagés à même le fonds des priorités institutionnelles pour soutenir la réussite : la mesure prendra la forme d'une prime à la diplomation aux cycles supérieurs (voir la section Les dépenses, p. 33).

Compressions et effort budgétaire 2014-2015

Mesures 2013-2014 reconduites	(4,0) M\$
Facultés	(2,6) M\$
Services	(0,9) M\$
Contribution du fonds de relance aux bourses	(0,5) M\$
Mesures 2014-2015	(11,0) M\$
Facultés	(3,3) M\$
Services	(0,4) M\$
Emprunt au fonds de relance – Grande campagne	(1,8) M\$
Emprunt au fonds de relance – Philanthropie	(4,1) M\$
Fonds de priorités institutionnelles	(0,3) M\$
Budget mobilier et équipements (MAO)	(0,5) M\$
DGTIC – Plan triennal	(0,6) M\$
Total des mesures nécessaires	(15,0) M\$

Le fonds des priorités institutionnelles, qui permet de financer des projets structurants pour l'UdeM, le budget alloué à l'achat de mobilier et le plan triennal de nos projets technologiques pâtiront également des mesures de réduction qui seront prises.

Les nouvelles mesures de rigueur budgétaire appliquées l'an prochain s'ajoutent à un long chapelet de mesures semblables introduites au cours de la dernière décennie. Depuis 2004, c'est près de 63 M\$ de compressions récurrentes qui ont été exigées des facultés et services de l'UdeM.

Réinvestissement gouvernemental : où ira l'argent?

Le gouvernement du Québec s'est engagé à réinvestir dans le réseau universitaire jusqu'en 2018 et à compenser les établissements pour l'abolition de la hausse des droits de scolarité annoncée par le gouvernement précédent. Ce réinvestissement, de 1,8 G\$ au total

15 M\$

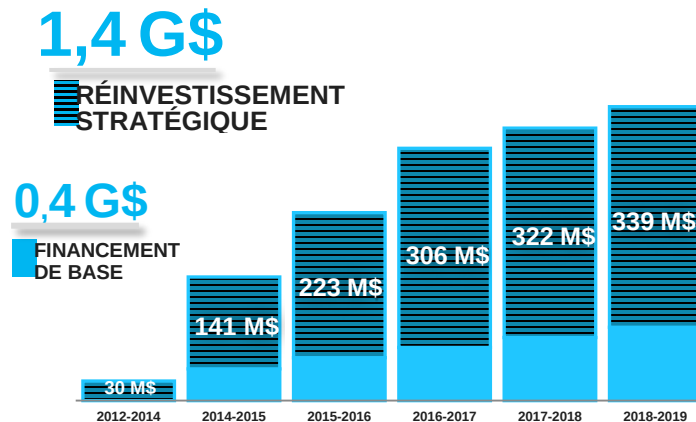
Pour maintenir son déficit à 9 M\$, l'UdeM devra prendre diverses mesures de compressions et d'atténuation qui représentent un effort budgétaire de 15 M\$.

sur cinq ans, sera effectif dès l'an prochain, mais il sera assorti d'un cadre qui précise les stratégies à privilégier par les établissements : l'essentiel des nouveaux crédits (1,4 G\$) seront attribués en fonction de priorités nationales établies par le Ministère.

Pour l'année 2014-2015, l'Université de Montréal se verra ainsi octroyer un financement pouvant atteindre une somme d'environ 21,5 M\$, à laquelle pourront s'ajouter des enveloppes liées à des projets priorités par le gouvernement (collaboration entre les universités et les services en région, collaboration entre les universités et les collèges, soutien aux étudiants des Premières Nations et inuits).

13,7 M\$

L'UdeM disposera l'an prochain de 13,7 M\$ au titre du réinvestissement annoncé par Québec pour ses dépenses courantes.



Une sous-enveloppe du réinvestissement, de l'ordre de 4,1 M\$, est réservée à la philanthropie institutionnelle. L'UdeM pourra toucher cette enveloppe lorsqu'elle aura atteint l'objectif fixé par le Ministère au regard de la collecte de dons, ce qui ne sera pas le cas l'an prochain. Dans les circonstances, et comme cette subvention est cumulative, le présent budget prévoit une avance du fonds de relance à hauteur de 4,1 M\$, avance qui sera remboursée au moment où l'Université recevra sa quote-part du réinvestissement.

Si l'on exclut le montant admissible maximum de 3,7 M\$ pour l'amélioration de notre situation financière, qui servira au remboursement de notre dette, et le montant admissible pour

la philanthropie institutionnelle, ce sont donc 13,7 M\$ qui seront réinvestis pour soutenir nos activités, principalement pour la qualité de l'enseignement, le soutien aux étudiants et l'entretien des espaces de recherche.

Mesures de réinvestissement – Quote-part de l'UdeM

Qualité de l'enseignement et soutien aux étudiants	11 117 600 \$
Soutien aux étudiants en situation de handicap	927 600 \$
Entretien des espaces de recherche	1 502 700 \$
Pratiques financières et gouvernance	105 300 \$
Sous-total – Objectifs nationaux	13 653 200 \$
Philanthropie institutionnelle ^(C)	4 120 200 \$
Appariement pour résorption des déficits ^(C)	3 726 700 \$
Total	21 500 100 \$

^(C) Conditionnelle à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement

Au chapitre de la qualité de l'enseignement et du soutien aux études, l'UdeM prévoit affecter une part significative des sommes prévues à l'embauche de professeurs ainsi qu'au maintien ou à l'ajout de ressources de soutien nécessaires à l'accomplissement de la tâche professorale. Le réinvestissement nous permettra ainsi, minimalement, de maintenir le niveau d'effectifs professoraux et de protéger le renouvellement du corps professoral. Soulignons que 83 postes de professeurs se sont ajoutés au cours des trois dernières années, soit 8 de plus que les 75 prévus à la dernière convention collective du Syndicat général des professeurs et professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM).

L'UdeM réservera également 1 M\$ du réinvestissement pour pérenniser le programme de bourses internes qu'elle finance depuis plusieurs années à même son budget de fonctionnement. Le reste du réinvestissement servira à la mise en œuvre de différentes mesures : amélioration de la gestion des dossiers

Devant la hausse importante du nombre d'étudiants en situation de handicap, l'UdeM accueille favorablement l'injection de nouveaux fonds pour soutenir les étudiants qui doivent composer avec des troubles d'apprentissage, un déficit de l'attention ou toute autre forme de troubles mentaux. En 2014-2015, l'Université consolidera le service d'aide aux étudiants en situation de handicap, qui offre notamment des services spécialisés en neuropsychologie et en orthopédagogie.

Au-delà de 2014-2015, il est très difficile d'évaluer avec précision l'incidence du réinvestissement gouvernemental sur l'état de nos finances. Mais selon des calculs préliminaires, nous estimons que l'Université ne renouera pas avec l'équilibre budgétaire avant 2016-2017. Et les surplus qui seraient dégagés à compter de cette année serviront en totalité à rembourser notre dette, la plus importante de toutes les universités québécoises.

Un exercice sous le signe de l'incertitude

Au lendemain du Sommet sur l'enseignement supérieur, nous soulignons que la préparation du budget se faisait sous le signe de l'incertitude. Incertitude liée à la hauteur du réinvestissement. Incertitude aussi liée à la répartition des crédits puisque Québec annonçait une réflexion sur la grille de financement.

Cette réflexion est toujours en cours, et nous ne saurons pas avant l'an prochain selon quelles modalités les crédits alloués à l'enseignement universitaire seront répartis entre les établissements. Les universités qui accueillent un grand nombre d'étudiants de première génération seront-elles favorisées? Comment la révision de la grille de pondération influera-t-elle sur le financement des programmes? Quelle part sera faite à l'entretien des infrastructures universitaires? Autant de questions qui attendent les conclusions des chantiers mis sur pied par le gouvernement pour obtenir des réponses précises.

À ces questions s'ajoute l'état des finances publiques. Il est patent que le réinvestissement promis par Québec sera fonction de la bonne santé de l'économie québécoise. Advenant une baisse des

revenus dans les coffres de l'État, le sous-financement universitaire risquera de se prolonger encore longtemps.

Les revenus

Au total, les revenus de l'UdeM se chiffreront à 747,1 M\$ pour l'exercice 2014-2015, en hausse de 0,9 % sur l'année précédente mais, comme nous l'avons expliqué plus haut, en baisse de 0,6 % par rapport aux réalisations estimées de décembre dernier, soit 4,3 M\$ de moins. Pour donner une idée de l'ampleur de la baisse de nos revenus, nous annonçons, à pareille date l'an dernier, une hausse de 4,7 % de nos revenus sur l'année 2012-2013.

Évolution des revenus en 2014-2015

par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2013

Subvention d'enseignement et de soutien	4,3 M\$
Scénario : + 383 étudiants (ETC) en 2014-2015	
Subvention : autres éléments	(12,5) M\$
Indexation des coûts de système salariaux, compressions, compensation pour l'annulation des droits de scolarité, etc.	
Droits de scolarité	1,6 M\$
Indexation des droits de scolarité de 2,2 %	
Droits de scolarité de 2012-2013 transférés en 2013-2014	
Autres revenus	1,6 M\$
Frais de gestion, diplomation et autres	
Fonds de relance : ESPUM, bourses, grande campagne, emprunt philanthropie institutionnelle	
Activités autofinancées	0,7 M\$

Variation des revenus

(4,3) M\$

383

L'UdeM prévoit accueillir 383 étudiants de plus l'an prochain.

4,3 M\$

Les revenus de l'UdeM seront en baisse de 4,3 M\$ l'an prochain.

La subvention gouvernementale représentera l'an prochain 69,8 % des revenus de l'UdeM et les droits de scolarité, 14,8 %. Par comparaison, en 2013-2014, la subvention représentait 70,7 % de nos revenus et les droits de scolarité, 14,8 % avant l'annulation de la hausse des droits de scolarité.

La hausse de l'effectif l'an prochain de 383 étudiants (ETC) devrait générer des revenus additionnels de 4,3 M\$ (droits de scolarité et subvention). Les revenus liés aux droits de scolarité et aux frais d'admission augmenteront de 1,3 %, la subvention de base du ministère de l'Éducation baissera de 0,4 %, tandis que les autres revenus de l'Université augmenteront de 2,1 %. En outre, l'Université puisera 9,2 M\$ dans son fonds de relance, nettement plus que les 3,4 M\$ de l'an dernier.

La subvention de fonctionnement du Ministère

Le gouvernement distribuera cette année une enveloppe d'un peu plus de 2,79 G\$ aux universités du réseau, dont plus de 1,8 G\$ sont destinés à la fonction enseignement. Le reste de la subvention est réparti entre le soutien à l'enseignement et à la recherche et les terrains et bâtiments.

L'UdeM, qui accueille 16,9 % de la population totale des étudiants québécois, obtient proportionnellement 1,3 % de plus des crédits alloués par le ministère de l'Enseignement supérieur aux universités, en raison principalement du nombre de programmes qu'elle offre aux cycles supérieurs et dont le financement est généralement plus élevé. Les règles ministérielles incluent aussi une subvention de mission et toute une série d'enveloppes particulières : l'UdeM, par exemple, touchait il y a deux ans plus de 5 M\$ pour « conserver sa position parmi les grandes universités en Amérique du Nord ».

Part de l'UdeM dans l'ensemble des universités québécoises

	UdeM	UdeM et ses écoles affiliées
Nombre d'étudiants (2011-2012)	16,9 %	23,0 %
Subvention de fonctionnement du MESRST (2013-2014)	18,2 %	24,3 %

La subvention de fonctionnement versée à l'UdeM par le Ministère s'élèvera à 521,5 M\$ en 2014-2015. Il s'agit d'une baisse de 8,2 M\$ par rapport à la dernière mise à jour budgétaire (31 décembre 2013), un écart qui s'explique en bonne partie par la compression gouvernementale récurrente de 22,3 M\$ qui est dorénavant appliquée. Comme nous l'avons expliqué plus haut, le remboursement des compressions de 2012-2013 et 2013-2014 a également une incidence : dans le premier cas, le remboursement de 726 000 \$ fait partie du déficit autorisé, tandis qu'une somme de 2,2 M\$ sera déduite de la subvention au titre du remboursement de la compression 2013-2014. Au total, la compression gouvernementale s'élèvera l'an prochain à 24,5 M\$.

Le scénario budgétaire 2014-2015 table sur une indexation globale de la subvention ministérielle, établie selon la politique salariale du gouvernement : 2 % d'avril 2014 à mars 2015, et 0 % en avril 2015, date à compter de laquelle le gouvernement doit négocier avec les employés de l'État leurs conditions de travail. Cette indexation ne vise que les dépenses salariales, qui représentent 77 % de toutes les dépenses de l'UdeM.

Comme le gouvernement n'a pas indexé les dépenses non salariales l'an dernier ni l'année précédente, l'Université n'escompte aucune indexation à ce chapitre l'an prochain, ce qui, compte tenu de ses coûts de système, la privera de revenus de l'ordre de 3,3 M\$. L'indexation très partielle de la subvention pour les dépenses non salariales crée des distorsions importantes dans certains secteurs d'activité. Citons un exemple parmi d'autres : l'enveloppe annuelle allouée au développement informatique est demeurée inchangée

0 %

L'Université n'escompte aucune indexation de la subvention de Québec pour les dépenses non salariales, qui comptent pour 23 % de toutes ses dépenses.

à 14 M\$ depuis 1995. Quand on sait quelle place occupe l'informatique dans l'activité universitaire, on ne peut manquer de s'inquiéter de la faible indexation des subsides gouvernementaux pour les dépenses autres que salariales.

Indexation de la subvention gouvernementale – Dépenses non salariales

2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015 ^(P)
1,07 %	0 %	2,60 %	0 %	0 %	0 %

Le présent budget escompte une compensation de 8,1 M\$ pour couvrir l'annulation de la hausse des droits de scolarité de 2012, de 254 \$ par année. C'est moins que les 10,8 M\$ reçus à ce titre en 2013-2014 et c'est la moitié moins que les 16,2 M\$ que l'Université prévoyait recevoir l'an prochain. Le MESRST a en effet annoncé cette année qu'à compter de 2014-2015, la moitié de la compensation ferait dorénavant partie intégrante de l'enveloppe de réinvestissement.

Autre facteur qui joue dans la réduction du financement public pour l'UdeM : à compter de l'an prochain, les étudiants étrangers autres que français inscrits au 1^{er} cycle dans l'un des six secteurs déréglementés en 2008 (administration, génie, droit, informatique, mathématiques, sciences pures), ne seront plus financés par le Ministère, lequel, en contrepartie, laissera aux établissements la totalité des droits forfaitaires payés par ces étudiants. Pour l'UdeM, il résulte de cette mesure, prévue dès l'origine de la déréglementation, une perte d'environ 2,2 M\$.

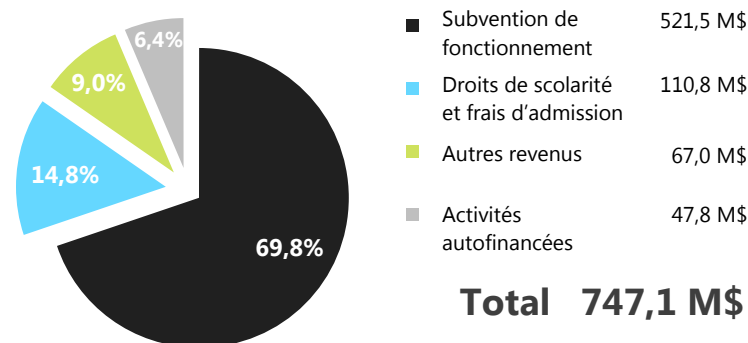
Pour le présent budget, l'Université prévoit le versement de quelques enveloppes particulières, dont une somme de 3,4 M\$ pour le financement des activités du Centre hospitalier universitaire vétérinaire (CHUV).

L'UdeM recevra en 2013-2014 du MESRST une enveloppe de 36 M\$ pour assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures. Cette enveloppe, dite « Terrains et bâtiments », est incluse dans la

subvention générale de fonctionnement versée par le Ministère. Elle est comptabilisée au fonds de fonctionnement de l'Université et sert à couvrir les dépenses liées aux locaux reconnus par le Ministère à nos fins d'enseignement. Dans le cadre du réinvestissement, l'UdeM touchera 1,5 M\$ pour l'entretien des espaces réservés à la recherche : cette somme servira à compenser très partiellement les frais liés aux laboratoires et aux centres de recherche, qui comptent pour près du tiers de la superficie totale de notre campus et dont les dépenses sont assumées en partie à même les programmes de frais indirects de la recherche. La subvention « Terrains et bâtiments » reflète les coûts associés à l'entretien courant et aux réparations mineures, aux assurances sur les biens, au renouvellement du mobilier et à l'énergie.

La subvention « Terrains et bâtiments » n'a pas de lien direct avec le fonds des immobilisations, où sont comptabilisés les revenus et les dépenses destinés à l'acquisition d'immobilisations. Il est donc important de distinguer cette enveloppe, qui sert surtout à financer les activités de la Direction des immeubles, des subventions que l'UdeM peut recevoir pour assurer le maintien et le développement de son campus, et qui sont dans ce cas inscrites au fonds des immobilisations. En 2012-2013, l'UdeM a ainsi comptabilisé un revenu de subvention de 73,8 M\$ pour l'acquisition d'immobilisations et le paiement des intérêts sur sa dette à long terme.

Répartition des sources de revenus



18,2 %

L'UdeM obtient 18,2 % des crédits gouvernementaux alloués aux universités, pour un effectif étudiant qui représente 16,9 % de tous les étudiants du Québec

110,8 M\$

Les droits de scolarité et les frais d'admission totaliseront 110,8 M\$, en hausse de 1,4 %.

12,7 %

Les étudiants étrangers versent des droits de scolarité qui représentent 12,7 % du total des droits perçus, 0,5 % de moins qu'il y a un an.

Les droits de scolarité et autres frais

L'Université de Montréal prévoit recevoir en 2014-2015 110,8 M\$ au chapitre des droits de scolarité et frais d'admission. Il s'agit d'une augmentation de 1,4 %, ou de 1,6 M\$ par rapport aux réalisations estimées de décembre 2013. Comme indiqué dans la section précédente, l'annulation de la hausse des droits de scolarité, de 325 \$ par étudiant par année en 2012, a été compensée par une hausse de la subvention gouvernementale, correspondant à 254 \$ par année par étudiant.

Évolution de la hausse des inscriptions (EETC)

2011-2012	2012-2013	2013-2014 ^(P)	2014-2015 ^(P)
1 800	659	1 197	383

Outre les revenus de 0,9 M\$ générés par l'augmentation projetée de 383 étudiants (ETC) en 2014-2015, l'augmentation de l'enveloppe des droits de scolarité est attribuable à l'indexation de 2,2 % des droits de scolarité à compter du trimestre d'automne. Globalement, l'indexation des droits de scolarité générera en 2014-2015 un revenu net additionnel de 1,2 M\$. La hausse globale représente pour l'UdeM un supplément de revenus de 1,7 M\$, dont 500 000 \$ seront retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses. Cette hausse est moindre que prévu en raison du remaniement du calendrier académique en 2012-2013 et 2013-2014, ce qui s'est traduit par une non-réurrence des droits de scolarité transférés de 2012-13 en 2013-2014.

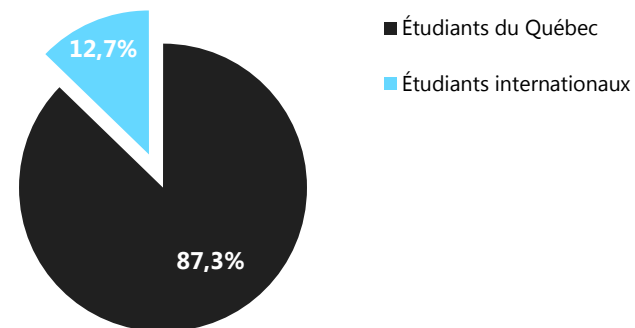
Les droits de scolarité de base s'élèveront l'an prochain pour un étudiant originaire du Québec à 2 273 \$ par année. En 2014-2015, en plus des droits de scolarité de base, les étudiants canadiens hors Québec devaient acquitter des droits de 4 359 \$ pour s'inscrire à l'UdeM, tandis que les étudiants internationaux, pour le volet réglementé des programmes, devaient payer, entre 13 064 \$ et 14 854 \$ selon les disciplines au 1^{er} cycle, 13 064 \$ au 2^e cycle et 11 498 \$ au 3^e cycle (sur une base annuelle de 30 crédits). En 2012-2013, les droits de scolarité versés par les étudiants étrangers

totalisaient 13,3 M\$, soit 12 % de l'ensemble des droits de scolarité et frais afférents perçus par l'UdeM. En vertu des règles du MESRST, l'essentiel des sommes forfaitaires payées par les étudiants est reversé au Ministère.

L'UdeM perçoit des frais institutionnels obligatoires (FIO), aussi appelés frais afférents, qui servent à financer une variété de services et d'opérations : frais de gestion, frais de services aux étudiants, frais de diplomation, etc. À compter de l'été 2014, les FIO seront l'objet d'une indexation de 2,2 %. Cette hausse générera un revenu de 300 000 \$.

L'UdeM perçoit également, sous forme de cotisation automatique non obligatoire (CANO), les contributions volontaires des étudiants, qui servent à financer toute une série de mesures visant à améliorer l'expérience étudiante sur le campus. Parmi ces contributions volontaires, les deux principales sont :

- Les contributions qui aident à supporter les frais technologiques et de soutien, relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques des collections des bibliothèques.
- Les contributions destinées au fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE), qui totalisent plus de 7,3 M\$ depuis la création du fonds et ont permis de soutenir des projets visant l'amélioration de la qualité de la vie étudiante.

Répartition des droits de scolarité

Au cours de la prochaine année, les contributions volontaires des étudiants permettront d'appuyer diverses initiatives étudiantes : rénovations de cafés, tenues de colloques étudiants, contributions au FICSUM pour le Mois de la recherche, améliorations technologiques pour les médias étudiants, projets de développement durable (compost dans les cafés, jardins urbains sur le campus, installation de stations libre-service de réparation de vélos), amélioration des espaces étudiants sur le campus (espace de vie étudiante à la Faculté de médecine, aménagement de tables à pique-nique sur les terrains du campus). Des projets sont également prévus pour améliorer les espaces de travail et les services des bibliothèques.

Autres revenus

Les revenus d'autres sources s'établiront, pour l'exercice 2014-2015, à 114,8 M\$, en hausse de 2 % sur les réalisations estimées de décembre 2013. Ces revenus se répartiront comme suit :

- Les autres revenus de fonctionnement (clinique, frais de gestion, compensation des coûts indirects de la recherche, fonds de relance, etc.) : 57,7 M\$.
- Les revenus des activités autofinancées (Services aux étudiants, CEPsum, services auxiliaires) : 47,8 M\$.
- L'UdeM puisera 9,2 M\$ dans le fonds de relance, nettement plus que par les années passées. Cette somme inclut notamment : une avance remboursable de 4,1 M\$ au titre de la subvention « philanthropie institutionnelle » (voir p. 28), 500 000 \$ pour le programme de bourses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, et une contribution pour le financement de la grande campagne à hauteur de 1,8 M\$. Comme l'an dernier, le reste servira à soutenir les activités de l'École de santé publique (ESPUM), qui a obtenu cette année son statut facultaire.

Enfin, les Services auxiliaires (stationnements, services d'impression, etc.) dégageront l'an prochain un surplus de 2 M\$. En revanche, la subvention fédérale qui sert à couvrir les frais indirects de

la recherche diminuera l'an prochain de 100 000 \$, pour se fixer à 16,7 M\$.

Les dépenses

Les dépenses prévues pour l'exercice 2014-2015 se chiffrent à 756,1 M\$, en hausse de 3,1 % sur les dépenses budgétées de l'an dernier. Par rapport à la mise à jour budgétaire de décembre 2013, qui donne une meilleure idée de l'évolution de notre situation financière, les dépenses croîtront de 1,9 %, soit l'équivalent de 14,5 M\$.

Évolution des dépenses en 2014-2015 par rapport aux réalisations estimées du 31 décembre 2013

Enseignement et recherche	11,3 M\$
Facultés : financement des inscriptions 2013-2014 et 2014-2015	3,9 M\$
Facultés : compressions additionnelles	(3,3) M\$
Autres	10,7 M\$
Fonds internes de recherche et dépenses liées à la recherche	(1,4) M\$
Bourses	(0,2) M\$
Services	4,3 M\$
Compressions additionnelles	(0,4) M\$
Plan triennal – DGTIC : réduction de dépenses	(0,6) M\$
Bibliothèques	0,5 M\$
Autres	4,9 M\$
Dépenses d'intérêts nettes de revenus	0,3 M\$
Activités autofinancées	0,2 M\$
Variation des dépenses	14,5 M\$

756,1 M\$

Les dépenses prévues pour l'exercice 2014-2015 se chiffrent à 756,1 M\$, en hausse de 1,9 % sur la dernière mise à jour budgétaire.

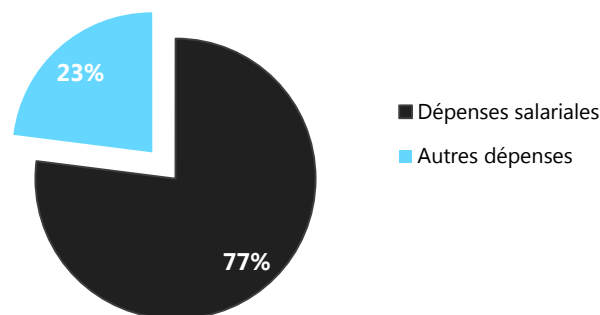
12,2 M\$

On estime à 12,2 M\$ la hausse globale des coûts de systèmes : indexations salariales, frais de chauffage, etc.

5,9 M\$

Les facultés devront absorber une compression cumulative sur deux ans de 5,9 M\$.

Répartition de la masse salariale



Les dépenses salariales représentent plus des trois quarts de toutes les dépenses de l'Université, un pourcentage relativement stable depuis quelques années. L'Université devra composer avec une hausse des dépenses salariales qui sera couverte en partie par l'indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale et par l'indexation des droits de scolarité. On estime à 12,2 M\$ la hausse globale des coûts de systèmes.

Au chapitre des réductions de dépenses, les compressions gouvernementales, comme nous l'avons déjà expliqué, devront se traduire par une nouvelle ronde de ponctions budgétaires des facultés et des services.

Les facultés devront absorber une compression de 3,3 M\$: en ajoutant la réduction de l'année précédente, c'est de 5,9 M\$ que seront privées les facultés. Cette réduction sera cependant partiellement compensée par une hausse de 3,9 M\$ attribuable au financement de la hausse des inscriptions en 2013-2014. Les fonds internes de recherche devraient eux aussi diminuer, de 1,4 M\$. Quant aux services, la ponction effectuée aux enveloppes s'élève à 1,3 M\$, soit 0,9 M\$ en 2013-2014 et 0,4 M\$ de plus l'an prochain.

Les technologies de l'information seront également soumises à une réduction. En vertu des dispositions de la loi 133, l'Université doit dorénavant établir et déposer au Ministère une planification triennale de ses projets et activités relatifs aux technologies de

l'information. Nouvellement créé, le Comité stratégique des TI a pour mandat d'approuver les priorités d'investissements TI, pour lesquelles une somme de 3,5 M\$ a été provisionnée, soit 500 000 \$ de moins que les 4 M\$ projetés en 2013-2014. Une réduction conséquente de 100 000 \$ pour les frais récurrents de maintenance s'ensuit. Le plan quadriennal de restructuration de la DGTIC, amorcé en 2012-2013, devient par ailleurs un plan quinquennal : devant les difficultés financières actuelles, il a été décidé d'étendre sur trois ans au lieu de deux le reste de l'investissement, ce qui générera une économie de 250 000 \$.

Enfin, le budget prévoit plusieurs autres mesures d'économie : réduction de 500 000 \$ du budget de mobilier et équipements (MAO), réduction de 275 000 \$ du budget du fonds des priorités institutionnelles (FPI) qui nous sert à soutenir en cours d'année des initiatives académiques, etc.

Initiatives nouvelles

Soutien à la réussite étudiante	0,9 M\$
DGTIC – 3 ^e année du plan de restructuration	0,5 M\$
Création du vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité	0,35 M\$
Ajout au budget d'acquisitions des Bibliothèques	0,5 M\$
Création du bureau de la promotion du français	0,15 M\$

Certains postes de dépenses, en revanche, continueront de croître. Outre les indexations salariales, les principaux postes de dépenses qui afficheront une hausse l'an prochain sont les suivants :

- Du fonds des priorités institutionnelles, une somme de 881 000 \$ sera réservée afin de soutenir la réussite de nos

étudiants. L'enveloppe budgétaire communiquée aux facultés contiendra une prime à la diplomation aux cycles supérieurs, calculée en fonction du nombre d'étudiants ayant obtenu leur diplôme de maîtrise de recherche ou de doctorat à l'intérieur de la durée maximale prévue, soit respectivement deux et cinq ans. Le montant pourra varier, à la hausse ou à la baisse, en fonction de ces taux de diplomation. L'objectif de cet ajout budgétaire étant de permettre une amélioration de la diplomation des étudiants dans les délais prescrits, les facultés sont invitées à l'utiliser pour mettre en œuvre des moyens visant à soutenir la réussite de leurs étudiants. L'efficacité de cette nouvelle mesure budgétaire sera évaluée à la lumière des résultats obtenus.

- Le budget d'acquisition des bibliothèques sera augmenté de 500 000 \$. Après plusieurs réductions consécutives, l'UdeM a décidé de cette mesure afin de protéger, en partie du moins, le pouvoir d'achat des Bibliothèques qui s'effrite en raison de la dévaluation du dollar canadien et de la hausse du coût des abonnements et des monographies.
- Conformément au plan financier, une somme de 7,5 M\$ sera consacrée en 2014-2015 au remboursement des frais d'implantation du progiciel de gestion intégré, une hausse de 0,5 M\$ sur l'année précédente.
- Depuis 2010-2011, les universités sont tenues, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), de comptabiliser dans l'état des résultats aux états financiers la valeur des vacances non prises par les employés au terme de l'exercice financier. Jusqu'à maintenant, aucune provision budgétaire n'était prise dans le budget pour la variation de cette valeur bien que cette dernière soit traitée comme une dépense aux états financiers. Dans ce contexte, une provision budgétaire de 2 M\$ est prévue dans le présent budget afin de couvrir la variation de la valeur des vacances dues.
- La création de deux nouvelles unités, le Vice-rectorat adjoint à la promotion de la qualité et le Bureau de la promotion de la langue française, s'accompagne d'ajouts budgétaires,

respectivement de 350 000 \$ et de 150 000 \$. La première de ces unités a été mise sur pied pour mieux soutenir l'évaluation des programmes, tandis que la seconde aura le mandat de faire valoir les dimensions stratégiques et concrètes du français à l'UdeM.

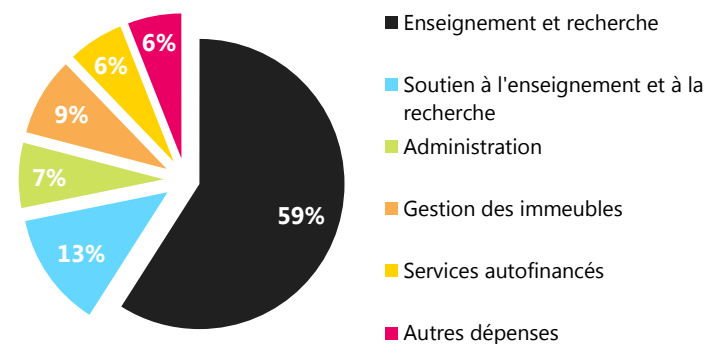
Les intérêts versés sur la dette afficheront une évolution négative par rapport au budget 2013-2014. En raison de la faiblesse des taux, les intérêts passeront de 9,6 M\$ à 9,4 M\$, une économie de 0,2 M\$.

Enfin, le programme interne de bourses se maintiendra, à hauteur de 9 M\$. Ce programme revêt une importance particulière au moment où nos étudiants de 2^e et 3^e cycles subissent le contrecoup des réductions des fonds de recherche alloués par les grands conseils subventionnaires : les professeurs qui obtiennent des subventions de recherche consacrent une part significative de ces fonds, parfois à hauteur de 75 %, au soutien financier des étudiants qui travaillent sous leur supervision.

9 M\$

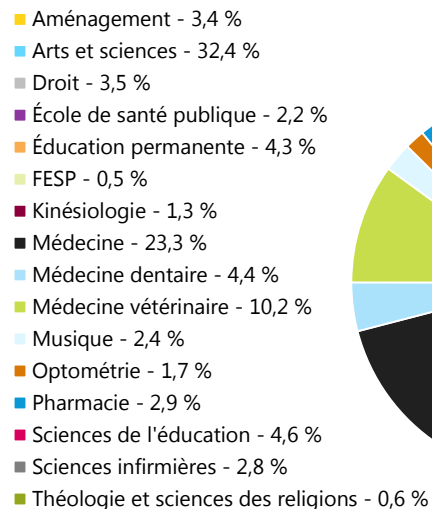
Le programme interne de bourses pour nos étudiants de 2^e et 3^e cycles se maintiendra, à hauteur de 9 M\$.

Répartition des dépenses par fonction



68,7%
Les facultés
comptent pour
près de 70 %
de toutes les
dépenses de l'UdeM

Répartition des dépenses selon les facultés



Les facultés

Si l'on ne tient pas compte des activités autofinancées, les facultés cumulent à elles seules près de 70 % des dépenses de l'UdeM. Globalement, les dépenses facultaires totaliseront l'an prochain 445,8 M\$, une hausse de 2,2 % par rapport au budget initial 2013-2014 et de 1,8 % par rapport aux dernières réalisations estimées. Mais cette hausse cache dans les faits, comme il a été expliqué, une compression des dépenses de 5,9 M\$, soit la somme que les facultés auraient reçue n'eussent été les compressions exigées par Québec.

Nos facultés accueilleront, selon nos estimations, 383 étudiants (ETC) de plus, ce qui devrait générer des dépenses supplémentaires compensées par une somme équivalente de revenus.

L'enveloppe budgétaire des facultés n'est pas indexée en proportion de l'indexation de la subvention gouvernementale. Toutefois, elle est augmentée en tenant compte du coût réel des

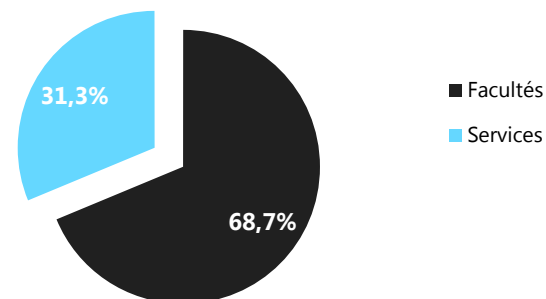
indexations salariales de toutes les catégories de personnel. La progression dans les échelles, nette des économies réalisées grâce aux remplacements, continue d'être à la charge des facultés comme des services. Encore une fois cette année, la Faculté de théologie et de sciences des religions recevra une contribution ad hoc de 250 000 \$ pour l'aider à combler un écart entre revenus et dépenses.

Les services

Les dépenses des services augmenteront de 10,7 M\$ au cours du prochain exercice budgétaire, mais seulement de 3,4 M\$ si on les compare aux dépenses observées lors des réalisations estimées de décembre 2013. Tout comme pour les facultés, cette hausse masque une compression de 1,3 M\$ en raison des compressions gouvernementales.

L'essentiel de la hausse des dépenses des services s'explique par une hausse de 0,5 M\$ du budget d'acquisition des bibliothèques, par une hausse de 0,5 M\$ pour le plan de restructuration de la DGTIC et par la croissance de l'enveloppe de formation de 0,5 % de la masse salariale.

Répartition des dépenses – Facultés et services



Le soutien aux études : un facteur déterminant de la réussite scolaire

Selon les dernières données disponibles (2011-2012), l'UdeM a distribué aux étudiants 71,3 M\$ sous diverses formes d'aide financière. Ce soutien, qui est financé par les différents fonds de l'UdeM et par les conseils subventionnaires de recherche du Québec et du Canada, joue un rôle déterminant dans le parcours de milliers d'étudiants, particulièrement aux études supérieures et postdoctorales, et permet très souvent de réduire la durée des études et de favoriser l'obtention d'un diplôme.

L'UdeM consacrera l'an prochain 9 M\$ de son budget de fonctionnement à des bourses aux étudiants. Elle est l'une des rares universités à consacrer autant d'argent, à même son fonds de fonctionnement, à l'aide financière aux études. Malgré une situation budgétaire difficile, l'Université conserve le financement de son programme interne, en puisant dans le fonds de relance et dans les dons de la grande campagne de financement.

L'UdeM soutient également ses étudiants à même son fonds de fonctionnement par des exonérations de droits de scolarité, des charges de cours, des auxiliares d'enseignement et d'autres formes de contrats de travail.

L'aide financière aux études ne se limite pas au fonds de fonctionnement. Les montants de cette aide financée par les autres fonds de l'UdeM ne sont pas encore connus, mais on peut rappeler qu'en 2011-2012 :

- Sur un total de 13,5 M\$ accordés annuellement sous forme de bourses internes, 2,3 M\$ provenaient de dons, directs ou capitalisés.
- Les étudiants de l'UdeM récoltaient pour près de 18 M\$ en bourses d'études des grands conseils subventionnaires, bourses qui sont accordées au mérite.

- Les fonds de recherche des professeurs contribuaient également au financement des étudiants, à hauteur de 15,3 M\$ par année.
- Depuis 2002-2003, le financement total pour le 3^e cycle a augmenté de 83 % et celui du 2^e cycle, de 5 %.

L'augmentation de l'aide financière a eu des effets tangibles sur les taux de diplomation. Son impact a été notable sur le taux de diplomation au doctorat qui est passé de 52 % à 58,4 % entre 2007-2008 et 2011-2012, un gain de 6,4 points de pourcentage. Pendant la même période, le taux de diplomation à la maîtrise après six ans est resté stable, passant de 73,2 % à 73,3 %.

Enfin, l'UdeM, comme toutes les universités québécoises, retourne au Ministère une partie des droits de scolarité qu'elle perçoit, pour financer le programme gouvernemental de prêts et bourses. En 2011-2012, l'aide financière gouvernementale sous forme de bourses uniquement s'élevait à plus de 51 M\$ et a été distribuée à 9 827 étudiants de l'UdeM, dont 7 581 au 1^{er} cycle.

Aide financière aux étudiants de cycles supérieurs en 2011-2012*

	% d'étudiants financés	Aide financière moyenne par étudiant
2 ^e cycle	43,0 %	8 231 \$
3 ^e cycle	79,5 %	18 507 \$

* Ne comprend pas les prêts et bourses du programme d'aide financière gouvernementale.

Principales hypothèses budgétaires

Résultats d'exercice

- Déficit de 9 M\$: 5,3 M\$ seront reportés sur la dette et la balance de 3,7 M\$ sera couverte par une subvention ministérielle d'appariement pour résorption du déficit accumulé. Cette subvention est incluse dans l'enveloppe de réinvestissement stratégique du gouvernement.

Dépenses

Facultés

- Compression de 3,3 M\$.
- Reconstitution de la compression 2013-2014, de 2,6 M\$.
- Prime à la diplomation : intégration aux enveloppes des facultés d'une somme de 881 000 \$ du fonds des priorités institutionnelles pour le soutien aux études.
- Variations des inscriptions (EETC) de 2013-2014 financées à hauteur de 50 %. Hausse de 3,9 M\$ des enveloppes budgétaires.
- Contribution ad hoc de 250 000 \$ à la Faculté de théologie et de sciences des religions.

Services

- Compression de 0,4 M\$.
- Reconstitution de la compression 2013-2014, de 0,9 M\$.

Mesures particulières et autres postes de dépenses

- Remboursement des frais d'implantation du progiciel de gestion intégré (Synchro) : 7,5 M\$.
- Maintien du financement du programme interne de bourses, à 9 M\$.
- Ajout de 500 000 \$ au budget d'acquisitions des bibliothèques.
- Étalement du financement du plan de restructuration de la DGTIC, sur trois ans au lieu de deux. Dépense additionnelle de 500 000 \$ au lieu de 750 000 \$.
- Réduction de 500 000 \$ du budget de mobilier et équipements (MAO), qui passe à 3 M\$.
- Provision budgétaire de 2 M\$ pour couvrir la variation de la valeur des vacances accumulées des employés.
- Réduction de 275 000 \$ du fonds des priorités institutionnelles.
- Réduction de 500 000 \$ du budget alloué aux projets de développement des technologies de l'information, inclus au plan triennal.

Revenus

Subventions gouvernementales

- Récurrence de la compression de 22,3 M\$ introduite par le MESRST en 2012-2013 et 2013-2014.
- Indexation de la subvention selon la politique salariale gouvernementale – 2 % d'avril 2014 à mars 2015 et 0 % en avril 2015.
- Aucune indexation des dépenses autres que salariales.
- Fin du financement des étudiants étrangers autres que français dans les six secteurs d'études déréglementés. Perte de 2,2 M\$.
- Déduction de 2,2 M\$ de la subvention de base au titre au titre de remboursement de la compression 2013-2014.
- Compensation de 8,1 M\$ pour la perte causée par l'annulation de la hausse des droits de scolarité, au lieu des 16,2 M\$ escomptés. L'autre moitié de cette dernière somme fait maintenant partie intégrante du réinvestissement.
- Réinvestissement gouvernemental de 13,7 M\$, dont 11,1 M\$ pour la qualité de l'enseignement. L'UdeM ne se qualifie pas, en 2014-2015, pour le montant prévu au titre de la philanthropie (voir Autres revenus). De plus, le montant d'appariement de résorption de déficit ne peut être utilisé pour absorber les compressions. Il est appliqué uniquement à la diminution du déficit si l'UdeM satisfait à certaines conditions.
- Subvention de 3,4 M\$ pour le Centre hospitalier universitaire vétérinaire.

Droits de scolarité

- Indexation des droits de scolarité de 2,2 %.
Revenus supplémentaires : 1,7 M\$, dont 500 000 \$ retournés au gouvernement pour financer le programme de prêts et bourses.

Autres revenus

- Contribution des Services auxiliaires de 2 M\$.
- Frais indirects de la recherche : diminution de la subvention fédérale de 100 000 \$, à 16,7 M\$.
- Hausse des frais institutionnels obligatoires (FIO) de 2 %.
Revenus additionnels : 300 000 \$.
- Fonds de relance : contribution de 9,2 M\$ au fonctionnement
 - Avance de 4,1 M\$, remboursable à même la subvention allouée à la philanthropie institutionnelle. L'UdeM pourra toucher sa quote-part du réinvestissement à ce titre lorsqu'elle aura atteint les objectifs fixés par le gouvernement.
 - Programme de bourses de la FESP : 500 000 \$
 - Grande campagne : 1,8 M\$
 - ESPUM

Hausse des inscriptions

- 2013-2014 : hausse révisée des inscriptions à 1 197 étudiants (ETC) plutôt qu'à 557 EETC. Augmentation de la subvention : 7,8 M\$.
- 2014-2015 : hausse projetée des inscriptions à 383 étudiants (ETC).
Revenus supplémentaires : 4,3 M\$ (subvention et droits de scolarité).

Le processus budgétaire

L'élaboration du budget de fonctionnement : qui fait quoi

L'élaboration du budget de fonctionnement de l'Université est un processus complexe, qui met à contribution de nombreux acteurs de la communauté universitaire.

Chaque instance, unité ou comité intervient à une ou des étapes précises de la préparation du budget, qui s'échelonne sur six mois. Au fil de l'exercice, des quantités importantes d'information sont analysées et prises en considération afin d'en arriver à une allocation optimale des ressources de l'Université en fonction des contraintes inhérentes au cadre financier d'un établissement public d'enseignement.

Le Conseil

C'est au Conseil de l'Université que revient la responsabilité d'adopter le budget, sur recommandation du Comité exécutif. Cette étape survient après que l'Assemblée universitaire a été informée des orientations budgétaires. Le Conseil est composé d'une vingtaine de membres, dont près de la moitié sont des membres du personnel ou des étudiants. Il constitue, avec l'Assemblée universitaire, le Comité exécutif et la Commission des études, le groupe des quatre grands corps universitaires responsables de l'administration générale de l'Université.

L'Assemblée universitaire

Avant l'adoption du budget, l'Assemblée universitaire est informée de la répartition des crédits entre les services et les facultés. Elle transmet par la suite au Conseil ses observations et ses recommandations. L'Assemblée universitaire est formée d'une centaine de membres, dont le recteur, les vice-recteurs et les doyens, de même que des représentants du corps professoral, du personnel administratif et de soutien et des étudiants.

Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire

C'est par un comité permanent, le Comité du budget de l'Assemblée universitaire, que les membres de l'Assemblée sont informés des orientations budgétaires et du processus d'allocation des crédits. Le Comité du budget de l'Assemblée universitaire – à ne pas confondre avec le Comité du budget – a le mandat d'étudier le projet de budget de fonctionnement, de le commenter et de le soumettre à l'Assemblée, qui en prend connaissance avant de transmettre au Conseil ses observations ou recommandations.

Le Comité exécutif

Composé du recteur et de membres du Conseil, le Comité exécutif a la responsabilité de préparer le budget, d'en surveiller et d'en contrôler l'exécution, d'effectuer les virements de fonds et de voter les suppléments budgétaires en fonction des normes fixées par le Conseil. Il mandate le Comité du budget pour l'élaboration des grandes orientations qui président à l'allocation budgétaire et pour la préparation du budget.

Le Comité du budget

Le Comité du budget est mandaté par le Comité exécutif pour préparer le budget de l'Université. Présidé par le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, et constitué de membres de la direction, du Conseil et du Comité exécutif, le Comité du budget définit les grandes orientations budgétaires et s'assure de l'allocation optimale des ressources budgétaires aux facultés et aux services.

Le Vice-rectorat aux finances et aux infrastructures

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures préside le Comité du budget et veille à l'opérationnalisation des orientations définies par le Comité. Il supervise tout le processus budgétaire avec l'aide de la Direction des opérations budgétaires, qui relève directement de lui.

La Direction des opérations budgétaires

Le Comité du budget est aidé, à toutes les étapes de l'exercice budgétaire, par la Direction des opérations budgétaires, qui aménage les enveloppes allouées aux unités en fonction des orientations arrêtées par le Comité. La Direction des opérations budgétaires assure aussi le suivi budgétaire durant l'année, en vérifiant à deux moments précis l'évolution des dépenses et des revenus des unités. Sous l'autorité du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, le directeur des opérations budgétaires assure la permanence du Comité du budget, dont il est le secrétaire.

Les décanats

Le doyen (ou la doyenne) prépare le budget de sa faculté et, après l'avoir présenté, en discute avec les officiers de l'Université et les instances compétentes. Il administre sa faculté en fonction des crédits qui lui sont alloués et, après consultation du conseil de faculté, peut effectuer les virements appropriés conformément aux normes et aux critères établis à cet égard par le Comité exécutif. Dans le cas de facultés départementalisées, c'est le doyen qui approuve ou modifie le budget de chaque département.

Les directions de services

Comme le doyen, le directeur de services prépare un budget et administre son service en fonction des crédits qui lui sont accordés. Il peut répartir ses fonds entre les différentes branches de son unité selon les priorités et les objectifs qu'il se fixe.

La Direction des finances

Bien qu'elle n'intervienne pas dans la préparation du budget, la Direction des finances exerce un contrôle dans l'application des règles budgétaires tout au long de l'année. Elle produit les états financiers, qui dressent l'état des résultats et de l'évolution des soldes des différents fonds – dont le fonds de fonctionnement – au 30 avril de chaque année, les fait valider par des vérificateurs externes et les soumet au Conseil pour approbation.

Le calendrier d'élaboration du budget

Les orientations budgétaires du Ministère pour 2014-2015 seront normalement communiquées aux universités en avril 2014, soit à quelques jours du début de l'année financière concernée. Ces orientations comprennent notamment l'étalon de financement et les ajustements particuliers aux calculs de la subvention.

Pour permettre une planification et une communication convenables, le budget de l'UdeM est adopté en mars, soit un mois avant la communication des orientations budgétaires du MELS. L'UdeM, comme les autres universités du Québec, doit donc préparer son budget sur la base d'estimations fondées sur des informations partielles. Lorsque les règles budgétaires ministérielles sont connues, le budget est actualisé en cours d'exercice.

Calendrier d'élaboration du budget : étape par étape

Octobre Réalizations estimées au 30 septembre	Novembre à janvier Adoption d'un modèle d'allocation budgétaire Amorce de la rédaction des règles d'attribution et de gestion budgétaires Élaboration du canevas de l'enveloppe budgétaire Estimation des réserves, des masses salariales et des avantages sociaux Estimation de la subvention du MELS 2014-2015 et des revenus de l'UdeM		Début janvier Réalizations estimées au 31 décembre	Mi-janvier Estimation des inscriptions (ETC) de l'année en cours selon la méthode de financement interne Mi-janvier à mi-février Préparation du budget de gestion et des enveloppes budgétaires	Fin-janvier Rencontres prébudgétaires avec les unités	Mars Présentation du budget - au Comité exécutif - au Comité du budget de l'Assemblée universitaire - à l'Assemblée universitaire - aux doyens et aux directeurs de services Adoption du budget par le Conseil	Début avril Transmission des enveloppes budgétaires aux unités
octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	

Annexe 1

Données budgétaires

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
REVENUS			
Revenus de fonctionnement	699 245 \$	704 313 \$	692 902 \$
Activités autofinancées	47 817 \$	47 082 \$	47 502 \$
	747 062 \$	751 395 \$	740 404 \$
DÉPENSES			
Dépenses de fonctionnement	709 141 \$	694 933 \$	687 252 \$
Activités autofinancées	46 917 \$	46 684 \$	46 102 \$
	756 058 \$	741 617 \$	733 354 \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses avant le remboursement du déficit accumulé	(8 996) \$	9 778 \$	7 050 \$
Remboursement obligatoire du déficit de l'exercice 2012-2013	- \$	- \$	7 050 \$
Remboursement du déficit accumulé	- \$	- \$	- \$
Excédent projeté des revenus sur les dépenses	(8 996) \$	9 778 \$	- \$
Appariement du MESRST pour résorption des déficits accumulés	3 727 \$	- \$	- \$
Montant effectif reporté à la dette	5 269 \$	- \$	- \$

SOMMAIRE DES REVENUS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014	BUDGET DE GESTION 2013-2014
		Au 31 décembre 2013	
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
Droits de scolarité et frais d'admission	110 825 \$	109 270 \$	109 456 \$
Subvention de fonctionnement	521 529 \$	529 721 \$	523 540 \$
Autres revenus (cliniques, frais de gestion, compensation des coûts de la recherche, diplomation et autres)	57 738 \$	61 991 \$	56 540 \$
Fonds de relance	9 153 \$	3 331 \$	3 365 \$
	699 245 \$	704 313 \$	692 902 \$
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	10 589 \$	10 215 \$	10 141 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	13 665 \$	13 314 \$	13 583 \$
Services auxiliaires	23 563 \$	23 553 \$	23 778 \$
	47 817 \$	47 082 \$	47 502 \$
	747 062 \$	751 395 \$	740 404 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Enseignement et recherche	445 812 \$	437 851 \$	436 063 \$
Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 287 \$	22 730 \$	21 498 \$
Bourses	9 042 \$	9 267 \$	9 066 \$
Services à l'enseignement et à la recherche *	96 604 \$	94 742 \$	90 988 \$
Administration	54 863 \$	53 620 \$	52 386 \$
Gestion des immeubles	65 908 \$	65 639 \$	63 256 \$
Dépenses d'intérêts nettes des revenus	9 400 \$	9 084 \$	9 584 \$
Réserve des priorités académiques et institutionnelles	4 225 \$	- \$	4 411 \$
Avantages sociaux futurs	2 000	2 000 \$	- \$
	<u>709 141 \$</u>	<u>694 933 \$</u>	<u>687 252 \$</u>
ACTIVITÉS AUTOFINANCÉES			
Services aux étudiants	11 139 \$	10 765 \$	10 691 \$
Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal	14 215 \$	14 036 \$	14 133 \$
Services auxiliaires	21 563 \$	21 883 \$	21 278 \$
	<u>46 917 \$</u>	<u>46 684 \$</u>	<u>46 102 \$</u>
	<u>756 058 \$</u>	<u>741 617 \$</u>	<u>733 354 \$</u>

* Pour les fins de cette présentation, le budget du Centre de communication écrite (CCE) est intégré sous la fonction « Services à l'enseignement et à la recherche ». Toutefois, il est présenté dans les pages suivantes sous l'unité « Services aux étudiants » puisqu'il est sous la responsabilité de cette unité depuis le 1^{er} mai 2011.

CALCUL ESTIMATIF DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014	BUDGET DE GESTION 2013-2014
		Au 31 décembre 2013	
Subvention normée			
Enseignement	374 329 \$	386 281 \$	384 426 \$
Soutien à l'enseignement	68 140 \$	66 167 \$	66 152 \$
Terrains et bâtiments	36 000 \$	36 358 \$	33 930 \$
Sous-total	478 469 \$	488 806 \$	484 508 \$
Subvention de mission	9 943 \$	9 819 \$	9 785 \$
Revenus sujets à récupération	(20 978) \$	(22 501) \$	(23 591) \$
Subvention générale	467 434 \$	476 124 \$	470 702 \$
 Compte à recevoir au titre des effectifs étudiants des deux dernières années	 13 350 \$	 12 676 \$	 14 378 \$
 Ajustements spécifiques			
Ajustement pour nombre de grades	6 900 \$	6 604 \$	7 363 \$
Loyers et entretien de nouveaux espaces	9 063 \$	9 063 \$	6 996 \$
Financement FIR transition	3 128 \$	3 128 \$	3 128 \$
Frais indirects de la recherche	10 568 \$	10 568 \$	9 984 \$
Subvention de contrepartie	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Bibliothèque et NTIC	2 872 \$	2 836 \$	2 836 \$
Stages et bourses	1 944 \$	1 923 \$	1 968 \$
Ajustement McGill	- \$	229 \$	229 \$
Autres ajustements	5 270 \$	5 570 \$	4 956 \$
Sous-total	40 745 \$	40 921 \$	38 460 \$
 Total	 521 529 \$	 529 721 \$	 523 540 \$

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE
(en milliers de dollars)

FACULTÉS, ÉCOLE ET DÉPARTEMENT	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
Aménagement	15 127 \$	14 619 \$	14 591 \$
Arts et sciences	144 518 \$	142 835 \$	141 782 \$
Droit	15 664 \$	15 337 \$	15 600 \$
École de santé publique	9 853 \$	9 545 \$	9 020 \$
Éducation permanente	19 321 \$	18 034 \$	18 631 \$
Études supérieures et postdoctorales	2 154 \$	1 964 \$	1 984 \$
Kinésiologie	5 733 \$	5 600 \$	5 652 \$
Médecine	103 957 \$	100 834 \$	101 656 \$
Médecine dentaire	18 090 \$	17 497 \$	17 486 \$
Médecine vétérinaire	44 555 \$	45 447 \$	44 297 \$
Musique	10 687 \$	10 804 \$	10 518 \$
Optométrie	7 436 \$	7 682 \$	7 096 \$
Pharmacie	12 991 \$	13 282 \$	12 826 \$
Sciences de l'éducation	20 508 \$	19 897 \$	20 721 \$
Sciences infirmières	12 552 \$	11 790 \$	11 568 \$
Théologie et sciences des religions	2 666 \$	2 684 \$	2 635 \$
	445 812 \$	437 851 \$	436 063 \$

Note ¹: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

Note ²: L'implantation de Synchro RH-Paie a entraîné un changement de méthode relativement à la comptabilisation des avantages sociaux qui sont dorénavant comptabilisés au taux réel par employé. L'estimation du calcul de la provision d'avantages sociaux à prévoir par unité académique et de service a été revue aux réalisations estimées de 2013-2014 de sorte que des écarts importants peuvent être observés entre le budget 2013-2014, la projection de dépenses et le budget initial 2014-2015 d'une même unité.

FONDS INTERNES DE RECHERCHE ET AUTRES DÉPENSES LIÉES À LA RECHERCHE

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
Infrastructure des centres et groupes de recherche	6 195 \$	6 500 \$	6 195 \$
Subventions de contrepartie	700 \$	800 \$	700 \$
Soutien à des projets individuels	634 \$	610 \$	634 \$
Projets particuliers et internationaux	155 \$	300 \$	155 \$
Comité universitaire d'éthique de la recherche (CUER)	50 \$	50 \$	50 \$
Autres (colloques, associations et membership)	170 \$	200 \$	170 \$
Sous-total Fonds internes de recherche	7 904 \$	8 460 \$	7 904 \$
Autres dépenses de recherche financées à même les intérêts et le recouvrement des coûts indirects provenant des fonds de recherche	2 000 \$	2 200 \$	2 000 \$
Autres fonds affectés	1 000 \$	2 562 \$	1 000 \$
Contribution à la Fondation canadienne de l'innovation	2 465 \$	1 440 \$	2 594 \$
Fonds des priorités institutionnelles			
Transferts aux hôpitaux et établissements affiliés	6 800 \$	6 681 \$	6 900 \$
Fonds des priorités institutionnelles		269 \$	
Autres dépenses de recherche	1 118 \$	1 118 \$	1 100 \$
Sous-total Autres dépenses liées à la recherche	13 383 \$	14 270 \$	13 594 \$
Total Fonds internes de recherche et autres dépenses liées à la recherche	21 287 \$	22 730 \$	21 498 \$

SERVICES À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
Direction des bibliothèques	31 327 \$	31 003 \$	29 808 \$
Registrariat	4 183 \$	3 692 \$	3 348 \$
Service des admissions et du recrutement	5 310 \$	5 312 \$	5 209 \$
Bureau de la Recherche - Développement - Valorisation (BRDV)	6 301 \$	6 153 \$	5 611 \$
Direction des relations internationales	1 649 \$	1 401 \$	1 356 \$
Direction générale des technologies de l'information et de la communication (DGTIC)	25 086 \$	23 575 \$	23 866 \$
Centre d'expertise et de soutien aux usagers - Synchro	3 528 \$	3 385 \$	3 118 \$
Projets de développement et d'infrastructure technologiques	13 928 \$	14 900 \$	13 802 \$
Unités de soutien à l'enseignement *	4 714 \$	4 744 \$	4 308 \$
	96 026 \$	94 165 \$	90 426 \$

* Sont ici regroupés le Bureau de l'enseignement régional (BER), le Service de soutien à l'enseignement (SSE) et le Vice-rectorat aux études. Le Centre de communication écrite (CCE) est sous la responsabilité des Services aux étudiants (SAE) depuis le 1^{er} mai 2011.

Note¹: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

Note²: L'implantation de Synchro RH-Paie a entraîné un changement de méthode relativement à la comptabilisation des avantages sociaux qui sont dorénavant comptabilisés au taux réel par employé. L'estimation du calcul de la provision d'avantages sociaux à prévoir par unité académique et de service a été revue aux réalisations estimées de 2013-2014 de sorte que des écarts importants peuvent être observés entre le budget 2013-2014, la projection de dépenses et le budget initial 2014-2015 d'une même unité.

ADMINISTRATION
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014	BUDGET DE GESTION 2013-2014
		Au 31 décembre 2013	
Bureau de la recherche institutionnelle	1 108 \$	1 178 \$	1 047 \$
Bureau des communications et des relations publiques	3 798 \$	4 035 \$	3 482 \$
Direction des finances	8 008 \$	7 615 \$	8 005 \$
Direction des budgets	465 \$	450 \$	449 \$
Direction générale (incluant le Centre d'exposition et la contribution aux Presses de l'Université de Montréal)	6 182 \$	5 844 \$	5 909 \$
Bureau de la performance organisationnelle et de la gestion des risques	319 \$	240 \$	223 \$
Direction des ressources humaines et du Bureau du personnel enseignant	12 880 \$	12 490 \$	11 625 \$
Bureau du développement et des relations avec les diplômés (incluant la contribution aux Diplômés de l'Université de Montréal et les Belles soirées)	7 468 \$	6 905 \$	7 581 \$
Secrétariat général	6 373 \$	6 719 \$	6 392 \$
Bureau de la vérification interne	757 \$	768 \$	672 \$
Direction Prévention & Sécurité	7 505 \$	7 376 \$	7 001 \$
	54 863 \$	53 620 \$	52 386 \$

Note¹: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

Note²: L'implantation de Synchro RH-Paie a entraîné un changement de méthode relativement à la comptabilisation des avantages sociaux qui sont dorénavant comptabilisés au taux réel par employé. L'estimation du calcul de la provision d'avantages sociaux à prévoir par unité académique et de service a été revue aux réalisations estimées de 2013-2014 de sorte que des écarts importants peuvent être observés entre le budget 2013-2014, la projection de dépenses et le budget initial 2014-2015 d'une même unité.

GESTION DES IMMEUBLES
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014	BUDGET DE GESTION 2013-2014
		Au 31 décembre 2013	
Direction des immeubles			
Dépenses générales de fonctionnement	37 884 \$	38 067 \$	37 064 \$
Gestion des espaces loués	20 114 \$	20 512 \$	18 603 \$
Énergie	16 246 \$	15 445 \$	15 629 \$
Courrier	1 625 \$	1 625 \$	1 625 \$
Assurances	1 663 \$	1 663 \$	1 367 \$
	77 532 \$	77 312 \$	74 288 \$
Revenus et imputations	(11 624) \$	(11 673) \$	(11 032) \$
Total	<u><u>65 908 \$</u></u>	<u><u>65 639 \$</u></u>	<u><u>63 256 \$</u></u>

Note¹: Ces budgets intègrent les enveloppes Gestion, les enveloppes Cas particuliers ainsi que les réserves, tels les avantages sociaux.

Note²: L'implantation de Synchro RH-Paie a entraîné un changement de méthode relativement à la comptabilisation des avantages sociaux qui sont dorénavant comptabilisés au taux réel par employé. L'estimation du calcul de la provision d'avantages sociaux à prévoir par unité académique et de service a été revue aux réalisations estimées de 2013-2014 de sorte que des écarts importants peuvent être observés entre le budget 2013-2014, la projection de dépenses et le budget initial 2014-2015 d'une même unité.

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
REVENUS			
Cotisations des étudiants	6 169 \$	5 945 \$	5 936 \$
Subvention du MELS	2 743 \$	2 742 \$	2 680 \$
	8 912 \$	8 687 \$	8 616 \$
Revenus d'activités	1 677 \$	1 528 \$	1 525 \$
	10 589 \$	10 215 \$	10 141 \$
DÉPENSES			
Direction, communications et gestion informatique	1 889 \$	1 841 \$	1 873 \$
Service de santé et consultation psychologique	1 982 \$	1 922 \$	2 072 \$
Accueil et intégration	2 929 \$	2 819 \$	2 609 \$
Ressources socio-économiques	1 406 \$	1 343 \$	1 353 \$
Centre de soutien à la réussite étudiante (CÉSAR)	2 933 \$	2 840 \$	2 784 \$
	11 139 \$	10 765 \$	10 691 \$
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(550) \$	(550) \$	(550) \$
Contribution de l'Université au Service de santé *	200 \$	200 \$	200 \$
Contribution de l'Université au Soutien à la réussite *	350 \$	350 \$	350 \$
SOLDE PROJETÉ	- \$	- \$	0 \$
CENTRE DE COMMUNICATION ÉCRITE **			
Revenus	200 \$	199 \$	180 \$
Dépenses	778 \$	776 \$	742 \$
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(578) \$	(577) \$	(562) \$
Budget versé	578 \$	577 \$	562 \$
SOLDE PROJETÉ	- \$	- \$	- \$

* L'Université de Montréal alloue un financement de 200 000\$ aux Services aux étudiants (SAE) pour compenser les coûts relatifs à l'utilisation de la Clinique de santé par son personnel ainsi qu'une somme de 350 000\$ pour le soutien à la réussite.

** Auparavant, le Centre de communication écrite (CCE) relevait des Unités de soutien à l'enseignement. Suite à une restructuration, le centre est dorénavant sous la responsabilité des Services aux étudiants depuis le 1er mai 2011.

**CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES
SPORTS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**
(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
SERVICE DES SPORTS			
REVENUS			
Cotisations des étudiants	4 818 \$	4 873 \$	4 722 \$
	<u>4 818 \$</u>	<u>4 873 \$</u>	<u>4 722 \$</u>
Abonnements, inscriptions et revenus divers	6 446 \$	6 249 \$	6 500 \$
	<u>11 264 \$</u>	<u>11 122 \$</u>	<u>11 222 \$</u>
DÉPENSES	<u>11 264 \$</u>	<u>11 122 \$</u>	<u>11 222 \$</u>
	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>
SPORT D'EXCELLENCE			
Revenus	1 731 \$	1 543 \$	1 851 \$
Dépenses	2 131 \$	1 943 \$	2 251 \$
	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>	<u>(400) \$</u>
Bourses du sport d'excellence	(150) \$	(322) \$	(150) \$
	<u>(550) \$</u>	<u>(722) \$</u>	<u>(550) \$</u>
CLINIQUE DE MÉDECINE DU SPORT			
Revenus	670 \$	649 \$	510 \$
Dépenses	670 \$	649 \$	510 \$
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
TOTAL - EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	<u><u>(550) \$</u></u>	<u><u>(722) \$</u></u>	<u><u>(550) \$</u></u>
Contribution de l'Université aux C.E.P.S.U.M. et Sport d'excellence	550 \$	722 \$	550 \$
SOLDE PROJETÉ	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>- \$</u></u>

SERVICES AUXILIAIRES

(en milliers de dollars)

	BUDGET DE GESTION 2014-2015	RÉALISATIONS ESTIMÉES 2013-2014 Au 31 décembre 2013	BUDGET DE GESTION 2013-2014
Services alimentaires			
Revenus	4 088 \$	3 884 \$	3 648 \$
Dépenses	4 088 \$	4 135 \$	3 737 \$
Remboursement d'immobilisations	- \$	- \$	73 \$
Déficit	- \$	(251) \$	(162) \$
Résidences			
Revenus	5 015 \$	5 006 \$	4 965 \$
Dépenses	3 151 \$	3 142 \$	3 180 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 864 \$	1 864 \$	1 785 \$
Surplus	0 \$	0 \$	0 \$
Magasins			
Revenus	11 050 \$	11 293 \$	11 480 \$
Dépenses	10 261 \$	10 607 \$	10 319 \$
Remboursement d'immobilisations	265 \$	80 \$	265 \$
Surplus	524 \$	606 \$	896 \$
Stationnements			
Revenus	3 410 \$	3 370 \$	3 685 \$
Dépenses	1 265 \$	1 381 \$	1 245 \$
Remboursement d'immobilisations	669 \$	674 \$	674 \$
Surplus	1 476 \$	1 315 \$	1 766 \$
Sommaire			
Revenus	23 563 \$	23 553 \$	23 778 \$
Dépenses	18 765 \$	19 265 \$	18 481 \$
Remboursement d'immobilisations	934 \$	754 \$	1 012 \$
Virement au fonds des immobilisations	1 864 \$	1 864 \$	1 785 \$
Surplus	2 000 \$	1 670 \$	2 500 \$

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7 Canada
Tél. : 514-343-6111 Site Internet : www.umontreal.ca

Ce document peut être consulté à l'adresse

www.umontreal.ca/budget/Budget-UdeM-2014-15.pdf

Publié par le Bureau des communications et des relations publiques de l'Université de Montréal, avril 2014.